

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 32 (1947)
Heft: 5-6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (19 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.—
abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50

Administration et Rédaction :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall.

Tél. 2 73 81

Impression :

M. Girod (succ. de A. Bovard-Giddey), Lausanne

Tél. 2 83 90

Le 44^{me} Congrès Raiffeisen suisse

4-5 mai 1947 à Montreux

Plus de 1400 délégués de la Suisse entière délibèrent des affaires de l'Union et dotent les Caisses de nouveaux statuts-type modernisés, consacrant à nouveau les grands principes de solidarité chrétienne qui caractérisent notre mouvement coopératif.

Le congrès de Montreux a été ainsi une démonstration imposante des forces et des volontés raiffeisenistes et un acte marquant de foi, de fidélité et d'attachement à l'idéal de Raiffeisen.

Le Congrès de Montreux a connu le succès.

La Suisse romande a exercé son charme et son attrait sur les participants et a donné une excellente note tonique à cette réunion de plus de 1400 confédérés accourus des 22 cantons pour échanger leurs idées et raffermir les liens d'amitié qui les unissent sous le drapeau raiffeiseniste. Ainsi, plus que tout autre jusqu'ici, ce congrès s'est-il déroulé dans une ambiance de sérénité, de bonne humeur, de franche cordialité et d'enthousiasme.

Montreux a reçu les délégués avec beaucoup d'empressement. Ses sociétés locales et son hôtellerie se sont surpassées pour agrémentez notre bref séjour sur la Riviera vaudoise. Les représentants du Conseil d'Etat vaudois et du Conseil exécutif du cercle de Montreux, ainsi que de nombreuses hautes personnalités nous ont honoré de leur présence et ont tenu à exprimer leur estime pour notre mouvement, facteur d'essor économique et social.

A tous nous exprimons notre gratitude pour ces marques d'attention auxquelles les délégués ont été particulièrement sensibles.

Le congrès de Montreux a été une nouvelle imposante revue des forces réalisatrices de notre mouvement coopératif Il résulte des rapports présentés que la situation du mouvement est saine et robuste. Les Caisses locales comme l'Union sont gérées avec pru-

dence et dévouement par des hommes conscients de l'importance de leur mission et de leurs responsabilités d'administrateurs de l'épargne et du crédit populaires. La vie d'une organisation, comme celle de l'individu est dans le mouvement. Or, de toutes les caractéristiques du raiffeisenisme, l'une des plus marquantes est celle qui en fait, dans le sens le plus rigoureux du terme : un mouvement, c'est l'effort persistant et multiple par lequel il s'applique à réaliser jusque dans ses dernières conséquences ses idées-forces. Partout dans le pays des forces et des bonnes volontés sont en continuel mouvement pour rendre notre œuvre toujours plus agissante et féconde.

Mais l'acte le plus marquant du congrès de Montreux a été l'adoption des nouveaux statuts normaux des Caisses Raiffeisen, d'une nouvelle constitution bien harmonisée avec les exigences légales actuelles, enrichie par diverses innovations d'ordre pratique et consacrant à nouveau, accentuant même dans ses définitions, le contenu spirituel, la valeur éthique de l'idée raiffeiseniste. *Cet acte de foi et de fidélité à l'idéal Raiffeisen marquera d'un signe particulièrement lumineux le 44e congrès de Montreux.* Il autorise une confiance toujours plus grande en l'avenir et ouvre à notre organisation des perspectives d'actions toujours plus fécondes en vue du progrès économique, social et moral de notre classe rurale. Certes, la cons-

titution, les statuts ne sont que des formes extérieures. Seuls l'âme, l'esprit et l'action qu'ils inspirent en font la grandeur. La valeur d'un mouvement tel que le nôtre découle surtout de la conscience, de la force morale et spirituelle de ses tenants. Nous savons cela. Mais nous savons aussi que la constitution, les statuts seront toujours pour les Caisses Raiffeisen quelque chose de sacré qu'elles respecteront dans la lettre et dans l'esprit. Car c'est autour de ces idées et de ces valeurs que s'est constitué le raiffeisenisme suisse. C'est en les maintenant qu'il a grandi, qu'il a surmonté les temps de crise et de guerre. C'est en portant toujours plus haut leur flambeau, qu'il se développera et rayonnera à l'avenir encore.

Les 4/5 mai à Montreux le Raiffeisenisme a situé de marquante façon sa mission au sein des éléments prépondérants conjuguant leurs efforts en vue de la consolidation de l'armature économique et sociale du pays dans l'après-guerre. Les raiffeisenistes ont pris à nouveau conscience des objectifs à atteindre et des réalisations à venir qui sont de leur domaine dans la recherche des fondements d'un ordre communautaire toujours plus respectueux de la liberté, de la dignité et de la vocation humaine.

Telle est la quintessence du congrès de Montreux, dont nous donnons ci-après, comme d'ordinaire, un film complet.

Montreux accueille ses hôtes !

Et pourtant il pleut ! Il pleuvra même tout le long de ce dimanche alors que les trains de toutes les directions déversent des flots de congressistes dont la bonne humeur n'est cependant pas affectée par la grise mine du temps. L'importance de la tâche à remplir n'a aucun rapport avec un voyage de plaisir. D'ailleurs, la cité enchanteresse sait créer l'ambiance favorable à n'importe quelle réception, témoin ce cri du cœur d'un délégué : « Montreux est beau même sous la pluie ! »

Par une première prise de contact, les délégués font connaissance des lieux et prennent possession de leur domicile d'un jour. Obligés de rester sur place, ils établiront entre eux une intimité plus vivante. Ils se trouvent d'ailleurs vite à l'aise et rien ne viendra contrarier leur court séjour, une fée invisible veillant au fonctionnement parfait du programme réglé avec la précision d'un mouvement d'horloge. La bonne volonté et la discipline de tous feront le reste, de telle sorte que toutes les manifestations se dérouleront sans le moindre heurt et à la satisfaction générale. Quelques mises au point s'opèrent au bureau de renseignements qui fonctionnera à l'Hôtel Suisse durant tout le Congrès.

A l'ouvrage !

Malgré l'attrait de la ville, les séances de travail vont se succéder dans l'ordre établi. Le dimanche matin déjà, les Conseils de l'Union tiennent leur première réunion officielle à l'Hôtel Palace : ultime conciliabule au grand quartier général avant le déclenchement des opérations.

A 15 heures, les organes directeurs de la *Coopérative de cautionnement* se réunissent à l'Hôtel Terminus et à 16 heures s'ouvre la 5e assemblée générale très fréquentée de ce benjamin des organismes, créé au sein de l'Union à l'effet de répondre aux nécessités financières du moment. Les rapports en soulignent la vitalité et les chiffres énoncés prouvent que la mission qu'on en attendait est pleinement remplie. La Coopérative de cautionnement a déjà à son actif des résultats tangibles et les Caisses affiliées ont de plus en plus recours à ses services. L'expérience aidant, elle sera à même de participer toujours plus activement à l'octroi du petit crédit d'exploitation.

On lira le compte rendu détaillé de cette séance dans un prochain numéro de ce journal.

La Soirée de réception

La première rencontre générale des congressistes s'effectue comme d'habitude le dimanche soir, en une réunion familière. Pour traditionnelle qu'elle soit, elle a sa grande utilité et n'est pas la partie la moins goûtée du programme. Les flots d'éloquence que l'usage et la bienséance imposent, encadrés d'ailleurs de productions artistiques du meilleur goût, allègent d'heureuse façon la séance plénière du lendemain et lui permettent de passer directement aux actes.

Le spectacle — et c'en est bien un qu'on attend chaque année avec un plaisir renouvelé — va se dérouler dans la salle spacieuse du Pavillon des sports toute décorée aux couleurs fédérales, cantonales et montreusiennes. Une large bordure de fleurs orne la scène. Une immense croix blanche sur champ de gueule en drapeau tout le fond.

Il est 19 heures 45. Les places ont été littéralement prises d'assaut. Des pancartes et les drapeaux cantonaux ont heureusement rallié les délégués de chaque région. Des grappes humaines se penchent aux tribunes. De table en table, les accents varient. L'unité de sentiments, la même ferveur patriotique, la défense des mêmes conceptions chrétiennes et sociales réalisent cependant l'unisson des cœurs que ne sauraient entamer ni la diversité des races et des langues, ni la différence des opinions politiques et religieuses.

Montreux a d'ailleurs bien fait les choses en assurant le concours de ses principales sociétés artistiques dont la réputation n'est plus à faire. La puissante harmonie municipale « La Lyre de Montreux », sous l'experte direction de M. Otto Held, ouvre les feux par quelques pas redoublés bien rythmés. L'imposant « Chœur des Alpes », dirigé par M. Carlo Boller, fait entendre des morceaux de choix et se taille un succès mérité. Mais, une ovation enthousiaste acclame Carlo Boller quand il présente sa « Chanson de Montreux » dont les participants se présentent en costumes valaisans si seyants et si rians. Ce chœur mixte dont les échos sont portés souvent aux quatre coins du pays par la Radio, exécute un riche répertoire de chansons populaires, toutes composées ou harmonisées par son directeur, un de nos inimitables bardes romands. Au cours de la soirée, toute l'assistance marquera, par la voix de M. le directeur Heuberger, son homma-

ge d'admiration à l'éminent compositeur et folkloriste, *Carlo Boller*, alors qu'une authentique St-Galloise le comblera de fleurs. Mais il y en aura aussi pour les yeux. Rivalisant de souplesse et d'audace, des éléments choisis de la « Société fédérale de gymnastique » exécutent quelques magnifiques séries d'exercices aux anneaux et au reck où ils recueillirent de justes applaudissements.

* * *

Ainsi servies dans un cadre si riche, les joûtes oratoires bénéficient d'une atmosphère de fête.

C'est d'abord M. le directeur *Heuberger* qui présente les souhaits de bienvenue à toute l'assistance et successivement dans les quatre langues nationales. S'adressant, comme il sied, en tout premier lieu, à la ville qui nous accueille et aux délégués romands :

Pays de Vaud — Rives du Léman Riviera suisse !

Ce que d'illustres poètes ont chanté, ce que les privilégiés du monde ont admiré et décrit avec enthousiasme se présente aujourd'hui à nous dans toute sa radieuse splendeur.

Aux beautés d'un paysage magnifique s'amalgament l'esprit confédéral et fraternel des raiffeisenistes valdois, la traditionnelle hospitalité de Montreux et du pays de Vaud.

J'ai l'honneur et l'immense plaisir de vous adresser, au nom des comités centraux, cette année encore, le premier souhait de bienvenue.

Lorsque je m'adressais déjà ici à vous, il y a 3 ans, le ciel helvétique était sombre et menaçant. Grâce à Dieu, je puis le faire en ce jour sous le signe d'une Suisse épargnée par la tourmente, d'une Suisse intacte et économiquement prospère.

Mon premier salut va à vous chers amis raiffeisenistes de la Romandie. Nous avons toujours eu pour les Caisses romandes une sollicitude particulière. Sur les 850 sections près de 300 se trouvent en Suisse française, où de vaillants pionniers sont infatigablement à la brèche et où l'on se distingue par un dévouement exemplaire. Si notre Union est devenue une organisation suisse dans la vraie acception du terme, nous le devons avant tout à votre fidélité et à votre collaboration, chers amis romands. Soyez-en sincèrement remerciés. Et si nous tenons de nouveau nos assises en terre romande, c'est que nous avons voulu vous exprimer notre sympathie profonde et notre reconnaissance bien méritée.

Je vous salue, chers amis valdois qui, sous l'égide du pasteur Rochat, vous êtes emparés de l'idée raiffeiseniste, il y a 40 ans déjà, cette idée qui répond à l'esprit de votre grand penseur Vinet, dont vous venez de commémorer le centenaire.

Je vous salue, chers amis valaisans, fribourgeois, neuchâtelois, et jurassiens-bernois, et spécialement vous, genevois, à qui revenait de droit cette année, l'honneur de recevoir les congressistes. Hélas, si la ville de Genève est grande, elle est néanmoins devenue trop petite pour nous recevoir depuis qu'elle a repris son caractère international.



L'heure des délibérations approche..

Les années de guerre ont resserré les liens d'amitié entre confédérés. Nous avons «tenu» aux heures de danger. Entente et solidarité, sous le signe de la croix blanche sur fond rouge, ont été notre plus puissante forteresse. **Si la diversité de langues est pour maints peuples un danger latent, elle est pour nous le salut, la source d'où coule la considération réciproque. Le secret d'une entente vraiment cordiale.**

1500 citoyens de tous les cantons manifestent en parfaite communion d'idée leur attachement à notre œuvre prospère dont le noble but est et restera toujours :

servir le prochain — service la famille
servir la commune — servir la patrie !

Raiffeisenistes romands ! Soyez les bienvenus sur l'hospitalier sol vaudois.

Puis M. Heuberger salue les délégués de la Suisse alémanique :

Wir tagen im Waadtland, den ersten welschen Kanton, der sich vor genau 40 Jahren, unter der Aegide von Pasteur Rochat des Raiffeisengedankens bemächtigt hat.

Liberté et Patrie !

«Freiheit und Vaterland» lautet der waadtländische Wahlspruch. Diese Devise, verbunden mit einem immerwährenden Gefühl der Zusammengehörigkeit hat mitgeholfen, uns über schwerste Kreiszeiten hinwegzuretten. Sie ist auch das beste Unterpfand für die glückliche Lösung aller kommenden Probleme, Vielgestaltigkeit in Gelände, Verschiedenheit in Sprache, Konfession und polit. Richtung, Einigkeit aber in der Liebe und Treue zum Vaterland, zum Raiffeisenideal, das heisst Schweiz, das heisst Raiffeisenverband.

Le directeur de l'Union n'oublie pas les représentants de la Suisse italienne :

A voi cari Ticinesi un saluto speciale !

Il vostro Cantone non è stato il primo ad entrare nella Confederazione Elvetica, anche l'idea Raiffeisenista ha avuto pena a guadagnar simpatizzanti nel popolo ticinese. Anche in quest' occasione vogliamo però ripetere quanto dice il Vangelo :

«gli ultimi saranno finalmente i primi».

Con grande piacere abbiamo constatato i rallegranti successi Raiffeisenisti durante l'anno scorso nel vostro cantone.

Come nel passato, l'Unione è sempre ben disposta a sostenere gli sforzi, per risolvere la questione del credito agricolo ticinese. Stamattina ancora gli organi direttivi dell'Unione hanno deciso una risoluzione a favore delle vostre Casse.

La diffusione dell'idea raiffeisenista nella Svizzera italiana rappresenta per noi ormai un dovere di carattere cristiano e patriottico.

Con impazienza attendiamo che Lugano possa disporre di un sala dei congressi sufficientemente vasta per tenere l'assemblea annuale dei delegati anche nel sorridente paese del Sud. E' nostro vivo desiderio, di dimostrare alle vostre autorità la nostra sincera simpatia per il popolo ticinese e l'importanza della nostra istituzione.

Oggi ci limitiamo a porgervi il più cordiale benvenuto sulle ridenti sponde del Lago Lemano, e già sin d'ora, esprimiamo l'augurio di un cordiale arrivederci nel vostro bel Ticino !

M. Heuberger conclut en saluant les Raiffeisenistes de la lointaine Suisse romanche :

Da pli che mai, jeu constateschel :

El catscha dis ella tiara dils Grischs

Stupent ei staus gl'onn vargau il svilup de nies moviment ellas Vossas muntognas e valladas. Aunc paucs onns -- e tuts vitgs da Punt a Tujetsch e ella val dell'Alvra vegnan ad haver la lur cassa Raiffeisen. E quei, pervia che l'idea Raiffeisen corrisponda alla devisa dil liber pur grischun : Libertad ed independenza.

Gratulaziun per il bi success dil passau e megliers giavischs per la futura lavur !

E cun Vies prenci-poet Giachen Chasper Muoth clomel jeu :

Stai si, defenda Romontsch tiu vegl lungatg

Risguard pretenda per tiu patratg

mo era :

Stai si, defend'il patratg social

Pratichescha gl'agid personal

Per il progress digl èr e dil pur

Dil pievel dad oz e dil pievel futur.

Amitgs romontschs, seigies beinvegni !

L'adresse de bienvenue des Raiffeisenistes vaudois

M. Fritz Maillard, président de la Fédération cantonale, apporte aux délégués des trois autres Suisses, le vibrant et cordial salut des Raiffeisenistes vaudois :

Il y a trois ans, dans cette même salle, par la voix de celui qui est devant ce même microphone, la Fédération vaudoise vous adressait son salut raiffeiseniste. Nous vous souhaitons alors la plus cordiale bienvenue et nous vous disions combien nous étions heureux de vous recevoir en terre romande, dans le canton de Vaud.

Trois ans seulement ont passé et, nous en sommes enchantés, vous êtes de nouveau chez vos amis les Vaudois. Vous les retrouvez tels qu'ils étaient en 1944. Ils vous accueillent avec le même cœur ; leur salut aujourd'hui est encore plus chaleureux qu'alors, et la bienvenue qu'ils vous souhaitent, plus cordiale encore, s'il est possible.

Vous êtes revenus chez ces Vaudois, dont un esprit malicieux en donnait la définition suivante : « Les Vaudois sent des Savoyards, matinés Bernois et qui essayent de parler français. »

Savoyards, eh bien ! de nombreux Vaudois le sont par leur origine, et nous le sommes tous par le cœur, nous surtout, qui des rives de notre lac où régnait la liberté avons souffert de leur long asservissement, nous qui, à un peu plus d'une lieue d'ici, avons vu brûler leur village de St-Gingolph dont les malheureuses victimes étaient pour beaucoup d'entre nous, Valaisans et Vaudois, des amis bien connus. Nous les aimons plus encore, et nous brûlons du désir de pouvoir bientôt leur faire les visites dominicales d'autrefois.

Ils sont matinés Bernois... Alors quoi... Nous ne sommes pas les seuls qui ont dû obéir à LLEE de Berne... Nos amis les Argoviens, qu'en pensez-vous ? Et puis ce temps fut-il si malheureux ? Ces deux siècles et demi d'assujettissement n'ont pas été que tyrannie ; ils ont laissé des traces de bienfaisante civilisation dont notre peuple a bénéficié. Le peuple vaudois trouvait bien la dime un peu élevée. Son cœur saignait quand tant de ce bon vin de nos coteaux prenait la route du nord...

Et nous, amis confédérés et vaudois, que ne dit-on pas maintenant de toutes nos redevances tant communales que cantonales et fédérales ?... Que ne dit-on pas de Berne et de ses fonctionnaires ?

« Ils essayent de parler français... » Ah ! c'est bien ce que vous pensez, vous nos amis de l'autre bout du lac... Nous cherchons bien à l'occasion de cacher notre accent, mais nous ne voudrions pas le voir disparaître tout entier... Que deviendrait alors ce bon « Quart d'heure vaudois » de la Radio ?

Et puis, en fin de compte, sommes-nous les seuls en notre belle Romandie à posséder un langage du terroir ? C'est toujours un plaisir pour nous, Vaudois, à vous entendre, amis du Valais ; nous savourons le roulement de vos R, voisins de Fribourg... Vos « qué » de Neuchâtel et votre ton chantant du Jura-bernois n'échappent à personne... Et vous Suisses alémaniques, avez-vous tous le même dialecte ?

Heureux soit cette diversité dans nos langages... gardons-les soigneusement, comme nous l'ont léguée nos pères... cette diversité qui n'altère en rien les liens qui nous unissent et que nous souhaitons toujours plus solides..

MM. les membres des comités et dirigeants de l'Union suisse, le salut que vous adressez les Vaudois est tout particulièrement chaud et cordial. Nous vous remercions d'avance, et au nom de tous, de ce que vous nous apporterez demain. Nous vous remercions pour l'immense tâche que vous accomplissez et pour tout le cœur que vous y mettez. Vous nous direz demain pourquoi nous sommes venus à Montreux. Vous nous direz ce qu'est notre grande famille raiffeiseniste; ce qu'elle représente financièrement et moralement pour notre pays. Vous nous direz le rôle de parfaite et spirituelle collaboration qu'elle joue, l'estime générale et la confiance dont elle jouit. Vous nous direz tous les bienfaits qu'elle a procurés, qu'elle procure et qu'elle procurera encore à la vie économique de toute notre population rurale tout particulièrement.

Les heures passées à Montreux seront pour nous tous heures de reconnaissance envers Dieu et envers ceux qui assument la responsabilité de nous diriger, de nous gouverner. Elles seront heures de travail, de méditation, mais aussi heures de bien-faisante détente récréative.

Nous espérons que vous remporterez de votre court passage dans notre pays de Vaud le meilleur des souvenirs. Vous vous souviendrez de nos campagnes, de nos vallées et de nos coteaux, lesquels, grâce au labeur de l'homme et au soleil de Dieu nous donnent le pain et le vin.

Raiffeisenistes suisses, gardez en vos cœurs le souvenir des Vaudois qui vous aiment bien! Que la journée de demain soit bénie... Que le retour dans vos foyers soit heureux..

* * *

M. le directeur Heuberger salue délicatement nos hôtes éminents parmi lesquels le représentant du gouvernement M. le conseiller d'Etat Rodolphe Rubattel, chef du département de l'agriculture et M. Muller-Veillard, municipal, représentant des communes de Montreux.

Le salut du Conseil d'Etat vaudois.

M. le conseiller d'Etat Rod. Rubattel exprime les sentiments du gouvernement vaudois. A la tribune, entouré par les chanteurs et chanteuses en costume national, il traduit plus encore : on semble entendre la voix de tout le Pays de Vaud, de sa population laborieuse, fidèle à ses traditions mais toujours largement ouvertes aux innovations généreuses et au progrès.

Le Conseil d'Etat m'a chargé de vous souhaiter une cordiale bienvenue sur territoire vaudois; ce n'est pas la première fois que vous y venez; ce ne sera pas la dernière. Puisse la journée de demain vous être plus clémente que celle d'aujourd'hui, et vous permettre de goûter pleinement le charme du petit pays qui a la joie de vous accueillir.

L'heure est aux chansons et à la joie; je me garderai donc de troubler votre plaisir par des considérations inopportunes; vous me permettrez cependant deux mots sur quelques-uns des aspects de votre activité.

Les Anciens disaient que l'argent est un bon serviteur, mais un mauvais maître. Vous avez fait de cette devise la vôtre;



La satisfaction se lit sur les physionomies épanouies

et vous contribuez très largement à établir les moyens financiers dans leur rôle véritable qui est de permettre à des hommes laborieux, riches d'intelligence, d'initiative et de volonté de sortir du rang, de se créer la situation indépendante à laquelle ils peuvent prétendre. Votre activité se distingue de celle d'autres institutions analogues, en cela que vous servez essentiellement, avec prédilection, la classe moyenne : paysans, vigneron, artisans, ouvriers qualifiés, commerçants, qui est l'ossature même du pays, la plateforme sur laquelle reposent sa stabilité, sa durée, sa sécurité. Depuis un demi-siècle, cette classe moyenne doit résister sans cesse à la puissante entreprise anonyme, protéger son travail menacé, faire effort pour se maintenir. En vous intéressant particulièrement à elle, vous tendez à affermir dans le pays l'équilibre qui lui est si nécessaire, à réhabiliter le capital en le mettant à disposition des meilleurs, à vivifier l'économie nationale en offrant à beaucoup le moyen d'entreprendre, de continuer et de réussir.

Par delà ces fins immédiates — que vous réalisez dans les conditions les meilleures grâce à votre organisation largement décentralisée, au principe mutualiste qui vous inspire, grâce aussi à cela que vous êtes autre chose encore que de simples marchands d'argent — par delà ces fins immédiates, dis-je, vous en atteignez d'autres. A une époque qui tend à un nivellement excessif, qui prend intérêt à la masse davantage qu'à la personne, qui ramène tout à un commun dénominateur, celui du gain, vous agissez en défenseurs de l'élite, à qui vous entendez donner confiance, et en prêteurs, à la recherche du service davantage que du profit. Vous apportez ainsi dans la vie de notre peuple un élément d'une suprême importance et d'une efficacité indiscutable : la certitude que l'argent, le capital peut et doit être un levain généreux, comme une sorte de fumure sans laquelle on ne saurait espérer d'abondantes récoltes.

Permettez-moi enfin, de louer un dernier aspect de votre labeur; le soin que vous mettez à faciliter l'épargne et les épargnants. Certes, les petits rentiers ont aujourd'hui la vie dure; le fisc et les circonstances les accablent. Et l'on peut se demander s'il est bien indiqué d'aiguiller encore les jeunes générations sur le chemin qui a réservé tant de désagréables surprises à ceux qui l'ont suivi. Je pense que vous avez quand même raison; qu'il faut voir au-delà du provisoire de ce temps, considérer les constantes de la vie et admettre que demain, comme hier, les épargnants seront plus maîtres de leur

personne que les insouciantes et qu'ils continueront à rendre à la communauté le service inappréciable de préparer à son intention les capitaux qui la développent et l'enrichissent dans ses moyens et dans son esprit.

Puissiez-vous continuer à remplir avec la même confiance et le même succès qu'aujourd'hui l'œuvre de longue portée que vous avez entreprise; le pays tout entier bénéficiera de vos services.

* * *

Par M. Muller-Veillard, la voix officielle des trois communes se fait entendre. La ville de Montreux a victorieusement surmonté les difficultés inhérentes aux périodes de bouleversements. Fidèle à son passé, elle accueille ses visiteurs avec ses attraits enchanteurs. Si les caprices de la saison ne l'ont pas montrée ensoleillée, elle n'en est pas moins charmante et dit à tous : « Revenez-y bientôt ».

Les délégués des différentes régions du pays sont à tel point ravis de la brillante réception dont ils viennent d'être l'objet que tour à tour deux de leurs représentants veulent dire tout simplement leur cordial merci.

M. le Dr Riva de Lugano, dans son toast plein de chaleur et de foi transmet la reconnaissance et le salut de la Suisse italienne tandis que par M. Alb. Cadalbert, instituteur à Rueun, la Suisse romanche vient compléter ce concert de louanges en ajoutant ses vœux à tous les congressistes et à la ville de Montreux.

Ces allocutions prononcées dans une ambiance de saine joie récréative sont vivement applaudies. Elles reflètent bien l'esprit de cette soirée consacrée à l'Union confédérale vivante au sein de la grande famille Raiffeisen suisse. M. le directeur Heuberger, qui a dirigé la manifestation avec son brio coutumier, transmet le merci de tous à chacun, car

chacun a sa part aux mérites d'une telle réussite. Et quand, aux termes de ces heures écoulées à l'unisson des cœurs, la Lyre de Montreux exécute le Cantique suisse, l'assistance spontanément debout en scandale les strophes:

Offrons-lui des cœurs pieux,
Dieux nous bénira du haut des cieus !
Et dans la nuit, lentement, la foule s'écoule, les yeux ravis de tant de beautés, les oreilles emplies de musique et de réconfortantes paroles.

L'assemblée plénière des délégués de l'Union Raiffeisen suisse

Au réveil, Montreux daigne enfin nous montrer son lac bleu délicatement étalé au milieu d'un amphithéâtre de cimes argentées par une neige fraîchement tombée. Les narcisses offerts à toutes les boutiques prouvent cependant que le printemps a résolument déposé ses prémices. De bonne heure, les congressistes profitent des mille et une tentations qu'offre l'enchantement de la Riviera romande. Ils flânent le long des quais, humant l'air tout humide du lac.

Mais 8 heures sonnent ! Tous les pas convergent vers le Pavillon des Sports. Les formalités de contrôle lestement liquidées, les 1400 congressistes emplissent derechef le parterre et les galeries pour la séance de travail.

Une haie de verdure et de fleurs rouges et blanches borde le podium qui s'appuie contre un immense étendard rouge à croix blanche. Y prennent place les membres des deux Conseils et la Direction de l'Union ainsi que les invités. Les représentants de la presse occupent les places qui leur sont réservées et prouvent par leur présence l'importance toujours accrue du mouvement Raiffeisen dans l'économie nationale.

A 8 heures 15 précises, un piano à la puissante voix amplifiée encore par un haut-parleur rythme le Cantique suisse dont les strophes sont reprises par toutes les poitrines : instant de recueillement dont la solennité imprègnera tous les débats.

Le président de l'Union, *M. le conseiller national G. Eugster*, monte à la tribune et ouvre officiellement l'assemblée.

Allocution d'ouverture du président de l'Union

Messieurs les délégués,
Messieurs les invités,

Je vous salue et vous souhaite une cordiale bienvenue à la 44^{me} assemblée générale de notre Union Raiffeisen suisse. Après un intervalle de trois ans seulement nous nous retrouvons à Montreux. Nous y sommes revenus non seulement à cause des charmes particuliers qu'exerce la reine de la Riviera vaudoise et de la chaleureu-

se réception qu'elle nous réserve, mais encore pour la raison impérieuse que le nombre des villes capables d'héberger nos importants congrès se font malheureusement de plus en plus rares.

* * *

Nos assemblées générales constituent la manifestation de notre action coopérative, le critérium en quelque sorte du raiffeisenisme suisse. Elles nous fournissent l'occasion de jeter un coup d'œil rétrospectif, de faire le point, de regarder vers l'avenir. Elles sont des étapes sur le chemin de l'entraide et de la solidarité sur lequel nous marchons sans aucune relâche vers le sommet, vers le but que nous nous sommes fixé.

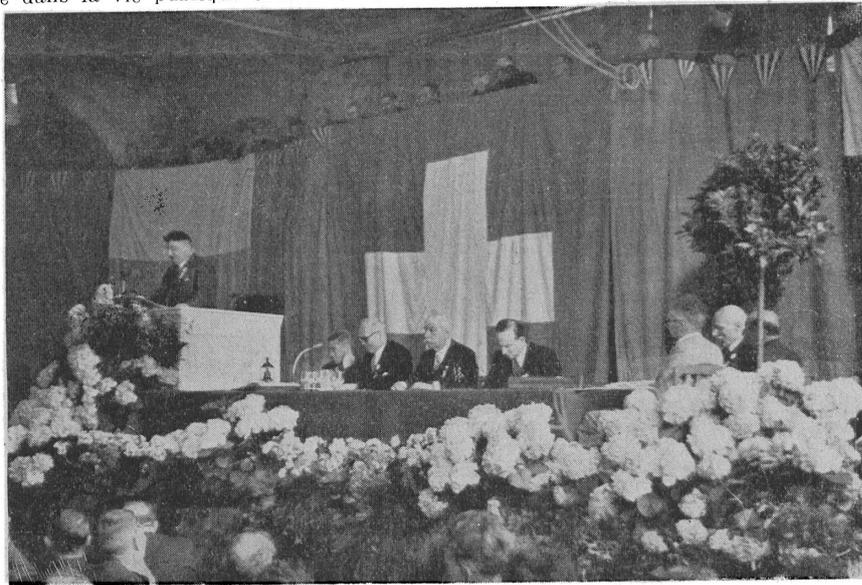
* * *

Les principes de l'effort personnel, de l'« auto-aide », de l'entraide coopérative ne doivent pas être seulement mis en honneur dans le cadre encore trop restreint de nos institutions. Ils doivent l'être encore dans la vie publique tout entière. Le

ment pour les paysans, mais, dans une égale mesure, pour les artisans et les ouvriers. Elle est susceptible d'influencer de manière décisive l'économie future et le sort du pays et de sa population. Cette révision constitutionnelle marquera la fin de l'ère du libéralisme absolu, tout en continuant cependant à garantir la liberté du commerce et de l'industrie.

Les nouveaux articles constitutionnels donnent à la Confédération le droit, en même temps que le devoir, d'intervenir dorénavant, lorsque l'intérêt général le justifie, pour sauvegarder d'importantes branches économiques et professions menacées dans leur existence, pour protéger des régions dont l'économie est menacée, en édictant des dispositions dérogeant, s'il le faut, au principe de la liberté du commerce et de l'industrie. Tous les groupes économiques sont donc intéressés à cette révision : l'industrie, le commerce, les arts et métiers, la classe ouvrière et, au premier chef, l'agriculture. Les nouveaux articles économiques permettront ainsi d'établir une législation agricole constructive conservant une forte population paysanne assurant la productivité de l'agriculture et consolidant la propriété rurale. Le Conseil fédéral et le parlement ne disposeront néanmoins pas de pleins pouvoirs de caractère général, mais seulement du droit de légiférer ; par le jeu du referendum, le dernier mot appartiendra toujours au peuple. Le principe démocratique est ainsi pleinement sauvegardé.

Je tiens expressément à souligner que l'action en vue de cette révision de la



La tribune officielle pendant l'assemblée

De gauche à droite : A. Muller, président du Conseil de surveillance présentant son rapport, président Eugster, Dir. Heuberger, Porchet, président de l'Union suisse des paysans, Rubattel, conseiller d'Administration et tout à droite, de profil, Dir. Stadelmann

raiffeisenisme, dont les adeptes atteindront bientôt la centaine de mille, doit être le levain de toute la classe moyenne, paysanne et artisanale. Il sera donc du devoir des raiffeisenistes de se rendre compacts aux urnes le 6 juillet prochain, jour où le peuple suisse aura à se prononcer sur ses destinées futures.

L'introduction des nouveaux articles économiques dans la constitution fédérale est de la plus haute importance non seule-

constitution n'est pas partie des milieux agricoles, mais des groupes de l'industrie et des arts et métiers, cela vers 1930, au fort de la crise économique et alors qu'il y avait plus de cent mille chômeurs. La Confédération avait dû alors venir en aide par exemple à l'industrie horlogère et alimenter les Caisses de chômage et d'assistance des arts et métiers et des syndicats ouvriers. Aujourd'hui, c'est l'agriculture qui estime avoir droit à une protection lé-

gale, ne la rendant plus tributaire des subventions-aumônes de l'Etat.

* * *

Le résultat de la votation sur les articles économiques est quelque peu incertain du fait que le peuple sera appelé en même temps à se prononcer sur l'introduction de l'assurance-vieillesse et survivants. En accouplant ces deux importants scrutins, le Conseil fédéral a sans doute considéré qu'il convenait que le peuple suisse fixât en même temps, le 6 juillet prochain, non seulement le nouveau cours économique mais encore le cours social du pays. Après les bouleversements provoqués par la deuxième guerre mondiale, les problèmes de politique économique ne peuvent plus être séparés de ceux de politique sociale. On ne saurait résoudre les uns en laissant les autres sans solution.

La base constitutionnelle d'une assurance-veillesse et survivants a été créée en 1925 déjà, après la première guerre mondiale. Mais, en 1931, la loi d'exécution y relative — Lex Schulthess — a été rejetée par le peuple. Sous l'effet des dangers et de l'insécurité générale, le problème reprit une acuité particulière au cours de la dernière guerre, et un nouveau projet de loi réalisant l'assurance a été élaboré et ratifié par les Chambres fédérales.

Des promesses formelles ont été faites durant la guerre, à la classe payanne et à la classe ouvrière. On s'est engagé à assurer l'existence économique des uns et une protection sociale appropriée aux autres. Le moment est venu de remplir ces promesses afin que nous ne soyons pas pris au dépourvu lorsque reviendront les temps de dépression et de crise économiques. Un refus de remplir ces promesses aurait certainement de grosses conséquences publiques.

Les deux projets soumis au peuple découlent d'une grande et noble inspiration: protéger le faible par esprit de solidarité, sur le plan économique en atténuant la concurrence effrénée, sur le plan social en aidant financièrement l'effort individuel et collectif. On alléguera peut-être que l'homme travailleur et d'initiative doit être capable d'assurer lui-même son existence et ses vieux jours par la prévoyance personnelle et l'épargne. Cette hypothèse est certes juste normalement; elle appelle toutefois certaines réserves, par exemple en cas de concurrence sans mesure de trusts capitalistes ou en cas de dumping des prix par l'étranger. D'autre part, étant donné le renchérissement général et les charges fiscales actuelles écrasantes, il devient de plus en plus difficile à la grosse masse populaire de se constituer une épargne suffisante.

Les deux projets soumis au peuple ont certes des faiblesses. Ils n'en sont pas moins une œuvre de paix sociale. N'oublions pas que nous nous trouvons au milieu d'une Europe dans la ruine et le chaos. Nous ne pourrions maîtriser certains courants subversifs que si nous nous adaptons assez tôt aux nécessités des temps nouveaux.

Que la volonté d'entraide, émanation de l'esprit raiffeiseniste, inspire notre décision le 6 juillet prochain. Puisse cette date fatidique s'inscrire ainsi en lettres d'or dans les annales de la Confédération en marquant le début d'une politique économique et sociale constructive qui protège le faible et assure une place au soleil à tous les groupes professionnels et à toutes les classes de la société.

* * *

Je salue les délégués, plus de 1400 en nombre, accourus des 22 cantons.

Il m'est agréable de signaler la présence au milieu de nous de plusieurs éminentes personnalités.

J'ai l'insigne honneur de saluer tout d'abord **M. Ferdinand Porchet**, ancien conseiller d'Etat vaudois, président de l'Union suisse des paysans.

M. Porchet est un éminent chef paysan et un ami sincère de notre mouvement. Je saisis également cette occasion pour présenter mes félicitations et mes vœux à l'Union suisse des paysans à l'occasion de son cinquantenaire. Je la remercie, elle et ses chefs actuels, Messieurs Porchet, président, Prof. Laur et Prof. Howald, de la sympathie et des encouragements qu'ils ont toujours eus pour notre cause.

Je salue ensuite **M. Paul Chavan**, directeur de l'Ecole d'agriculture de Marcelin, **M. Henri Blanc**, secrétaire général de la Chambre vaudoise d'agriculture, **M. Henri Berthoud**, Chef du Service de l'agriculture du canton de Genève.

Je salue également **M. l'avocat de Steiger**, de Berne. Chef de l'Office fédéral pour le Registre du commerce, M. de Steiger est un petit-fils du conseiller d'Etat bernois du même nom qui tenta vers 1830 d'introduire les Caisses Raiffeisen en Suisse.

M. Reimann, du secrétariat de la Commission fédérale des banques, **M. Jaeggi**, collaborateur scientifique à l'Union suisse des paysans.

Je salue enfin les **représentants de la presse** et les remercie de la précieuse sympathie qu'ils témoignent à notre mouvement.

Se sont excusés et nous ont adressé leurs vœux: MM. Rod Rubattel et Paul Chaudet, conseillers d'Etat, Lausanne, M. le Prof. Laur, M. Rossey directeur général de la Banque nationale, ainsi que MM. Golay (Molondin) et Schwaller (Fribourg) anciens membres des organes de l'Union.

Puisse l'esprit du père Raiffeisen inspirer nos délibérations et faire que cette journée s'inscrive en lettre d'or dans l'histoire du mouvement.

Je déclare ouverte la 44^{me} assemblée générale ordinaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

* * *

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le président se fait un honneur de donner la parole à **M. Ferdinand Porchet**, ancien conseiller d'Etat vaudois, président de l'Union suisse des paysans:

Allocution de M. Ferdinand Porchet

président de l'Union suisse des paysans

L'Union suisse des paysans vous remercie de l'invitation que vous lui avez adressée à prendre part à votre imposante manifestation.

Elle est heureuse, une fois de plus, de vous féliciter de vos persévérants travaux et de vous remercier de votre bienfaisante activité.

Il y a trois ans, à cette même place, j'avais l'honneur, comme conseiller d'Etat de caractériser le rôle de l'esprit Raiffeisen, de marquer son influence dans le passé, dans le présent, dans l'avenir. Je soulignais que votre organisation est née de la solidarité vivifiée par l'esprit chrétien.

Aujourd'hui je voudrais, comme président de l'Union suisse des paysans, vous

persuader que durant les trois années écoulées depuis lors, l'esprit de solidarité s'est avéré plus nécessaire que jamais en Suisse. Il l'est en particulier en présence des problèmes que votre président M. Eugster vient de développer de si marquante façon.

Donnant suite à la requête qui lui a été adressée en novembre 1942 par l'Union suisse des paysans, le Conseil fédéral a établi un projet de base constitutionnelle permettant de faire valoir la solidarité sur le plan économique, en particulier pour l'agriculture. Les articles économiques ont entre autres buts, celui de maintenir la liberté tout en parant à ses abus.

Le projet d'assurance vieillesse est l'application du principe de solidarité. Solidarité entre la classe d'âge tout d'abord et solidarité dans chacune d'elles ensuite, entre les favorisés du produit du travail et ceux qui le sont moins.

Enfin, le grave problème des prix et salaires qui prend actuellement un inquiétant caractère d'acuité, trouverait plus aisément sa solution si l'égoïsme était banni des discussions et si celles-ci étaient inspirées par la solidarité réelle, profonde et chrétienne.

En présence de ces graves problèmes si importants pour l'agriculture suisse, celle-ci rend hommage à tous ceux qui cherchent à les résoudre par la coopération des bonnes volontés.

Les Caisses Raiffeisen ont montré que même dans le domaine très complexe et difficile du crédit, on a pu faire de grandes choses par la confiance réciproque qui anime les bonnes volontés et par le contrôle objectif qui écarte le danger des abus inspirés par l'égoïsme.

L'Union suisse des paysans souhaite que les problèmes économiques, sociaux, politiques de l'heure présente soient étudiés, discutés, résolus par le peuple suisse dans le même esprit de compréhension réciproque et de solidarité chrétienne qui fait la force des Caisses Raiffeisen que je salue et remercie au nom de l'agriculture suisse.

* * *

Ces fortes paroles du représentant qualifié de l'agriculture suisse font une profonde impression et recueillent de frénétiques applaudissements. Tout en remerciant vivement M. Porchet, M. le président profite de transmettre les chaleureuses félicitations de notre Union suisse à l'Union suisse des paysans qui va fêter son cinquantenaire.

* * *

Après cette judicieuse introduction, on passe sans autre à la liquidation de l'ordre du jour qui appelle tout d'abord:

L'élection du bureau de l'assemblée

En conformité des statuts, la présidence de l'assemblée est assumée par **M. Eugster**, président de l'Union. **MM. Henri Serex**, secrétaire-adjoint, et **Dr Edelman**, du bureau de l'Union tiendront le procès-verbal. **M. le directeur Heuberger** fonctionnera comme traducteur.

Sont ensuite proposés et élus à l'unanimité comme scrutateurs:

1. **M. Charles Plan**, maire de Satigny (Genève),

2. M. Ernest Bonjour, député à Lignières (Neuchâtel),
3. M. Jacob Schwengeler, syndic à Urnäsch (Appenzell).
4. M. Martin Walkmeister, président de la Fédération, Landquart (Grisons).

* * *

Le président annonce que les débats auront lieu selon la tradition en allemand et en français.

Puis il donne la parole à M. le directeur Jos. Stadelmann qui présente les comptes et le bilan de 1946 et rapporte sur l'activité de la Caisse centrale.

Rapport sur l'activité de la Caisse centrale

Selon l'usage, je me permettrai de commenter brièvement le bilan et le compte de profits et pertes qui ont été adressés avec la convocation.

La Suisse a vécu l'an dernier une extraordinaire prospérité économique. La conjoncture a été favorable à l'industrie et à l'artisanat qui ont connu un haut degré d'occupation. La suppression du rationnement du ciment a également permis un emploi total de la main d'œuvre dans l'industrie du bâtiment. En agriculture, le rendement a été satisfaisant dans l'ensemble, encore que certaines régions aient souffert du temps défavorable et des ravages causés par la vermine.

Le **marché de l'argent et des capitaux** a conservé ses bonnes dispositions. L'intense activité industrielle et la recrudescence de la construction ont sensiblement accru le recours au crédit des banques, cela même dans les régions rurales. Cette évolution n'a toutefois affecté que le marché de l'argent à court et moyen terme, sans provoquer de renchérissement sur le marché des emprunts.

Ayant de plus abondantes occasions d'utiliser leurs capitaux sur place, en opérations courantes de crédit (rénovations et nouvelles constructions de bâtiments, crédits d'exploitation, etc.), les Caisses affiliées opèrent présentement non seulement d'importants retraits sur leurs avoirs en compte courant mais recourent encore dans une mesure accrue au crédit de la Caisse centrale. C'est ainsi que les comptes créanciers ont rétrogradé l'an dernier de 16 millions environ, cependant que les comptes débiteurs de l'Union augmentaient de 11,5 à 18 millions de francs. Cet excédent total de prélèvement des Caisses de plus de 20 millions nous a contraints à réaliser un montant à peu près équivalent de fonds publics, opération qui a pu se faire à des conditions relativement favorables surtout au cours du premier semestre.

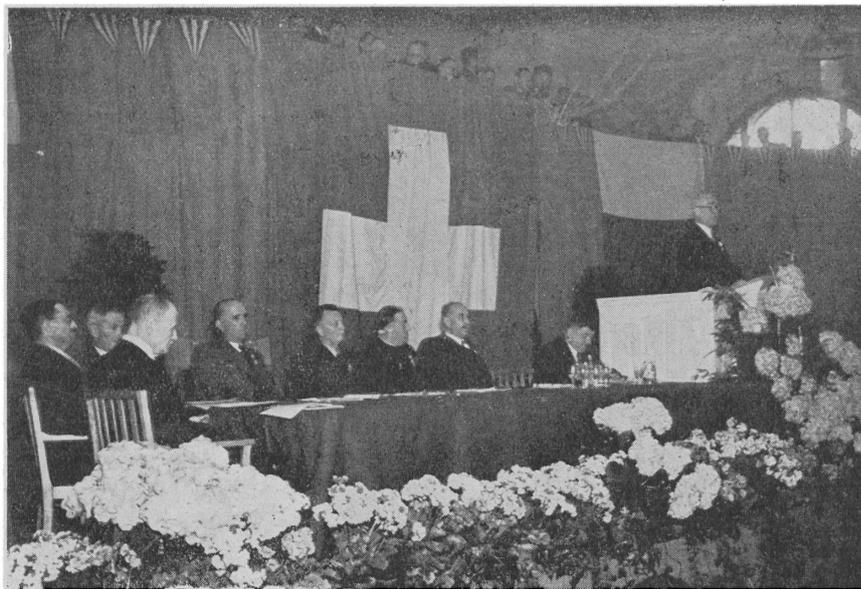
Dans sa composition actuelle, notre portefeuille de fonds publics et de titres de 100 millions environ constitue pour le mouvement tout entier un corps de manœuvre rationnel et de haute importance. C'est ce qu'a prouvé à nouveau l'évolution intervenue au cours du dernier exercice. Lors des nouveaux investissements nous continuons à donner la préférence aux titres à court terme, facilement réalisables en tout temps. Le terme moyen d'échéance des valeurs en portefeuille est de 5

ans et le rendement moyen de ce gros poste de l'actif du bilan n'est que 2,85 %. Comme ces dernières années, nous avons effectué d'importants amortissements lors de l'inventorisation, afin de pouvoir parer à d'éventuelles baisses futures de cours.

Les **créances hypothécaires** constituent par rang d'importance le second poste de l'actif du bilan. Ces valeurs atteignent un volume de 52,3 millions de francs, en augmentation de 6 millions sur l'année précédente. Le montant moyen des prêts effectués est de Fr. 30,000.— pour les nouvelles affaires et de Fr. 31,600.— pour l'ensemble

l'année précédente. Au 31 décembre 1946 nous avons procédé à une adaptation des appointements du personnel en incorporant aux salaires de base 12 % d'allocation de vie chère et en fixant à nouveau les normes de ces dernières.

Cette augmentation des salaires de base a nécessité un versement approprié à la Caisse de retraite dont nous avons fait la part qui nous incombe. Nous avons toujours admis comme principe d'honorer équitablement notre personnel, que nous voulons en revanche qualifié à tous égards zélé et dévoué à la cause. Les frais géné-



Sur la scène fleurie les organes de l'Union ont pris place

De gauche à droite : Dusseiller, Meili, Puipe, Schneuwly, Bucheli, Montavon, Bloch, président Muller et à la tribune, Dir. Heuberger

du portefeuille de 1662 titres. Nous ne possédons aucune hypothèque sur des hôtels ou des fabriques. Le service de l'intérêt s'est effectué de façon très satisfaisante. Seuls 11 débiteurs étaient en retard pour un montant global minime de Fr. 6,000.—.

Les complications du système fiscal actuel favorisent l'amortissement des dettes hypothécaires, amortissement qui se fait présentement à un rythme toujours plus rapide et porte non seulement sur les titres de second mais aussi de premier rang.

Cette libération successive des charges financières est sage car tout propriétaire a un intérêt primordial à rendre ses immeubles francs d'hypothèque.

Nos avoirs à l'étranger sont de Fr. 4,500.— et représentent des devises pour les besoins courants de la clientèle.

En fait d'immeubles, l'Union ne possède que le bâtiment où sont installés ses bureaux. Après un amortissement de Fr. 20,000.—, ce bâtiment figure au bilan par Fr. 140,000.—.

Ensuite de nouveaux apports de l'ordre de Fr. 252,000.—, le capital social versé se monte à 7 millions de francs. Compte encore tenu de la garantie complémentaire d'un montant équivalent prévue par les statuts et de la réserve, le capital de garantie global se monte à 16,65 millions de francs.

Les **frais généraux** se sont inévitablement accrues du fait des dépenses plus élevées de voyage et des allocations de vie chère au personnel. L'augmentation des dépenses est ainsi de Fr. 73,000.— par rapport à

l'année précédente. Au 31 décembre 1946 nous avons procédé à une adaptation des appointements du personnel en incorporant aux salaires de base 12 % d'allocation de vie chère et en fixant à nouveau les normes de ces dernières.

Comme l'an dernier nous n'avons eu aucune perte à déplorer avec les débiteurs.

Les actifs de notre Caisse centrale sont composés exclusivement de valeurs indigènes de bon aloi. Les Caisses affiliées peuvent considérer leurs avoirs à l'Union comme des placements de tout repos bénéficiant par surcroît de l'avantage de ne pas subir de fluctuations de cours auxquels sont soumis les investissements en papiers d'emprunts.

L'**excédent net de l'exercice** de Fr. 579,918 permet de nouveau d'allouer un intérêt de 4 % aux parts sociales et de verser Fr. 300,000.— (Fr. 250,000.— l'année précédente) à la **réserve** qui atteindra ainsi Fr. 2,650,000.—. Cette réserve doit être considérée comme modeste puisqu'elle ne représente que 1,3 % seulement du bilan. Par une gérance économe amalgamée à une saine politique de taux, nous devons, ces années prochaines encore, viser à doter convenablement la réserve, car celle-ci n'a pas pu suivre le rythme rapide de progression des dépôts confiés enregistré durant la guerre.

Il convient néanmoins de relever que la faiblesse relative de la réserve est com-

pensée par la sécurité que procurent nos actifs qui sont tous absolument sains et sûrs.

* * *

Permettez-moi encore, pour terminer, de vous soumettre quelques considérations sur la **politique monétaire suisse**.

Il s'agit là, certes, d'un problème excessivement complexe, qui découle d'une science d'importance et de portée mondiales. Le temps n'est pas très éloigné où d'aucuns considéraient comme définitivement révolu le règne de l'or comme régulateur du marché des monnaies et des marchandises. Or, depuis la fin de la guerre, on se rend parfaitement compte que l'étalon-or, loin de disparaître, est au contraire en passe de reprendre le rôle classique qui lui a été attribué depuis l'antiquité. Certes, nous admettons parfaitement que le chaos qui règne actuellement dans une bonne partie de l'Europe crée des situations particulières dont il faut tenir compte. Mais il n'en reste pas moins que tout gouvernement consciencieux devra s'attacher, dans chaque pays, à stabiliser autant que faire se peut le pouvoir d'achat de la monnaie, en empêchant que cette dernière ne devienne un objet de spéculations.

Cette question a pris chez nous, l'été dernier, une acuité particulière lorsque la Suède a valorisé sa monnaie de 17 % pour compenser la hausse des prix des produits importés des Etats-Unis.

Sollicité par quelques-uns de s'engager dans une voie semblable notre pays s'y est formellement refusé. Nos autorités, le Conseil fédéral et la Banque nationale, ont été certainement bien inspirés en prenant la décision de ne point procéder à un changement de parité et nous ne saurions leur savoir assez gré de leur sage et ferme attitude.

La bonne configuration de notre économie nationale et les principes orthodoxes de notre politique monétaire et financière nous ont valu, une considération mondiale et nous pouvons directement prétendre que le franc suisse est aujourd'hui la première devise du monde. Une monnaie bien équilibrée avec un pouvoir d'achat aussi stable que possible est une véritable bénédiction pour le pays et pour le peuple.

Le citoyen modeste, c'est-à-dire celui qui, en général, ne possède ni biens fonciers ni valeurs-marchandises est tout spécialement tributaire du pouvoir d'achat de son humble livret d'épargne. Sauvegarder les intérêts légitimes de la masse des petites gens en maintenant dans la pleine mesure du possible la valeur intrinsèque de leur épargne devra faire l'objet, à l'avenir encore, de la constante préoccupation de nos autorités.

* * *

Finalement, je me plais à remercier sincèrement tous ceux qui ont contribué, à quelque titre que ce soit, au résultat favorable du dernier exercice. Ma gratitude va spécialement à vous, Messieurs les délégués, pour la confiance que vous nous accordez ainsi que pour les agréables relations qu'il nous est donné d'entretenir avec les Caisses affiliées. Je remercie également notre personnel pour son zèle et sa fidèle collaboration à la cause.

Nous nous efforcerons de mériter toujours la confiance dont vous nous honorez par une gérance consciencieuse, en tous points conforme aux principes de notre belle organisation.

M. le directeur Heuberger, chef de l'Office fiduciaire et de revision de l'U-

nion succède à M. Stadelmann et présente son rapport.

Rapport sur la situation des Caisses affiliées et l'activité de revision

Les frondaisons et les fleurs qui charment nos yeux en ces radieuses journées de printemps sont l'admirable expression de la fertilité et de la force de vie de notre mère : la terre.

L'épanouissement croissant qu'enregistre chaque année, depuis bientôt cinq décennies, le raiffeisenisme suisse est par analogie l'image de la fécondité et de l'inépuisable force créatrice de ce mouvement populaire de coopération rurale.

1946, première année complète d'après guerre, a conservé ce rythme heureux de développement. Les importants succès obtenus résultent avant tout de la conjoncture économique favorable, de l'augmentation de la production agricole découlant d'une exploitation toujours plus rationnelle basée sur les perfectionnements scientifiques et le travail opiniâtre, ainsi que d'une certaine amélioration de prix des produits de la terre. Mais ces heureux résultats découlent aussi, pour une bonne part, de l'esprit d'économie et d'épargne qui reste vivant dans nos campagnes, ainsi que de la popularité et de la confiance croissantes dont jouissent nos institutions d'autofinancement rural.

Après le dépouillement des comptes annuels, lesquels ont été livrés à l'Union avec une promptitude qui est unique dans les annales du raiffeisenisme mondial, il nous est donné de pouvoir proclamer officiellement aujourd'hui les résultats globaux obtenus.

Le développement des Caisses en 1946

Vu la très rapide extension enregistrée au cours des 10 dernières années on présumait un certain ralentissement de l'activité de fondation. Cette conjoncture ne s'est pas produite. Au contraire, le nombre des Caisses affiliées a encore augmenté de 33 en suite de fondations dans 15 cantons différents.

A la fin de l'année, l'Union comptait ainsi 838 Caisses affiliées. Le canton des Grisons vient en tête avec un nombre record de 10 fondations, les vallées alpestres de la Fry Rätia saluant dans les Caisses raiffeisen un efficace moyen de conserver leur autonomie et leurs particularités linguistiques et autres. Nombreuses ont été également les nouvelles créations en Argovie, Berne, St-Gall, Vaud, Valais.

L'effectif des sociétaires de l'ensemble des Caisses a augmenté de 4365 unités — une progression record — et atteint ainsi 83,000. Les déposants d'épargne sont de 329,000 soit 20,000 environ de plus que l'année précédente.

La somme globale des bilans accuse également une progression de près de 60 millions et totalise ainsi 770 millions de francs, avec un mouvement d'affaires de 1.6 milliard contre 1.4 milliard l'exercice précédent. Les dépôts d'épargne ont augmenté à eux seuls de 40 millions et atteignent au total 467 millions. Les nouveaux capitaux ont pu être avantageusement investis en prêts hypothécaires et en opérations courantes de crédit d'exploitation. Le portefeuille des créances hypothécaires, qui constitue le poste actif le plus important des bilans, s'est encore enrichi de 49 millions. **Le bénéfice annuel** de Fr. 2.6 millions a

été versé intégralement aux **réserves** qui passent ainsi à près de 29 millions de francs. Ce développement des fonds propres renforce d'heureuse façon la position des Caisses et augmente leur capacité d'action féconde.

Les frais généraux se montent à 3.4 millions, chiffre dans lequel sont compris Fr. 744,000 d'impôts et contributions. La proportion de ces frais totaux d'administration par rapport à la somme du bilan n'est que de 0.42 %. Ce coefficient modeste est fonction d'une gérance simple et économique et met bien en relief le caractère utilitaire de nos institutions d'entraide.

Pour l'ensemble des Caisses les pertes subies n'ont été que de Fr. 9,293.—

L'activité de revision

Toutes les Caisses affiliées ont subi l'an dernier la revision professionnelle de l'Union conformément à la loi sur les banques. Ces analyses approfondies de gestion nous permettent de déclarer que les Caisses sont consciencieusement administrées, qu'aucune d'elles n'est sous la régie de l'Union et que les bilans sont sains, excluant comme par le passé tout risque de liquidation forcée ou de banqueroute. La «Maison Raiffeisen suisse» est bien fondée, robustement construite et entretenue. Cette constatation, et le fait qu'elle a admirablement résisté depuis 47 ans aux intempéries et aux ouragans des temps de crise et de guerre, font que les paysans, artisans, ouvriers viennent aujourd'hui toujours plus nombreux s'abriter sous son toit. La constitution robuste et l'activité féconde du mouvement Raiffeisen appellent également toujours plus la considération non seulement du public mais encore des autorités et l'on peut espérer qu'un jour pas très éloigné viendra où les Caisses Raiffeisen seront partout autorisées à recevoir en dépôt les fonds pupillaires.

Les Caisses Raiffeisen ont spécialement mis l'accent l'an dernier sur l'action en vue du maintien et du développement de l'épargne ainsi que sur l'octroi de crédits pour la rénovation des bâtiments et l'amélioration des conditions de logement, sans négliger non plus les améliorations financières.

Adeptes d'une politique de taux aussi stables que possible et considérant qu'il convient de tenir compte non seulement des intérêts légitimes des débiteurs mais aussi de ceux des petits épargnants, les Caisses Raiffeisen ont toujours préconisé le maintien des taux d'intérêts normaux qui étaient en vigueur depuis plusieurs années. Elles ont été néanmoins contraintes à se soumettre au mouvement général de baisse d'un quart pour cent qui est intervenu en cours d'années. Toutefois, afin d'en atténuer autant que possible les répercussions pour les déposants, elles n'ont fait intervenir en général la baisse que sur les taux débiteurs en maintenant inchangés les taux créanciers. Comme la marge de gain est ordinairement déjà contractée à un minimum et que non seulement une gérance sérieuse et prévoyante mais encore les dispositions légales exigent une alimentation toujours rationnelle de la réserve, une adaptation appropriée des taux créanciers est devenue néanmoins inévitable dès le 1er janvier de cette année. A l'heure présente où l'épargne des petites gens se voit menacée sinon déjà compromise par le fisc et la dépréciation monétaire, nous devons plus que jamais en prendre courageusement la défense. Nous devons faire front contre la néfaste tendance populaire actuelle à s'en

remettre et à tout attendre de l'Etat, en déclenchant une véritable croisade pour maintenir et renforcer le traditionnel esprit de prévoyance personnelle de la population rurale.

Indépendamment de cette action en faveur de l'épargne, les Caisses Raiffeisen se sont encore spécialement signalées l'an dernier par leurs initiatives sur le plan du crédit hypothécaire qu'elles distribuent en général avec prudence et circonspection. La pénurie de logement et le subventionnement sur une large échelle incitent présentement nombre de modestes gens à construire de petites maisons familiales; il est certes indiqué que les Caisses soutiennent ces initiatives, mais elles exigeront alors toujours du requérant un apport personnel approprié de fonds de telle sorte qu'il ait des intérêts directs dans l'affaire.

Ce faisant, les dirigeants s'éviteront peut-être un jour le grave reproche d'avoir pratiqué une politique de crédit imprévoyante et provoqué des difficultés et peut-être de nouveaux recours à l'aide de l'Etat.

Les tâches futures

En plus de l'influence qu'elles exercent comme distributrices d'un crédit d'exploitation rationnel et didactique et comme régulatrice des taux d'intérêts agricoles, les Caisses Raiffeisen ont encore une importante mission d'ordre éthique et social à remplir dans la communauté villageoise, action à laquelle elles voueront plus que jamais tous leurs soins. Les assemblées générales bien revêtues sont d'excellents instruments d'éducation populaire et sont susceptibles de contribuer à l'élévation du niveau culturel de nos villages paysans.

Les Caisses Raiffeisen se doivent en effet de ne pas considérer leur but comme atteint parce qu'elles constituent un lieu de placement sûr et avantageux de l'épargne populaire et une source de crédit favorable pour les sociétaires.

Elles ont encore une mission plus élevée. Elles se doivent de renforcer la communauté villageoise par la solidarité, de mettre en valeur, de développer constamment les énergies latentes de la population et du sol. Elles se mettront au service d'une économie financière constructive, démocratique et fédéraliste. En affermissant l'autonomie des communes elles renforceront la position des cantons et maintiendront la Confédération dans son véritable cadre historique.

Le mouvement Raiffeisen suisse est en plein essor. Il y a dans nos campagnes d'interminables talents et bonnes volontés, de véritables « forces atomiques » qui ne demandent qu'à être mises en valeur pour le bien commun.

Découvrir ces forces vives, les stimuler, les coordonner en les mettant pleinement au service de notre classe moyenne et du pays entier constituera à l'avenir encore la grande mission sociale et civique de nos organisations d'entraide coopérative.

Un siècle s'est écoulé depuis que Raiffeisen a posé les premiers jalons de son œuvre géniale. Et il y aura bientôt 50 ans que notre pionnier Traber a transplanté cette œuvre dans notre pays. Partout elle a produit des fruits de bénédiction pour le peuple et la patrie, en élevant le standard de vie matérielle et spirituelle des classes moyennes et ouvrières. Cette œuvre s'est amplifiée elle a connu une prospérité toujours grandissante. Malgré l'évolution des temps elle est restée jeune, actuelle, cela parce qu'elle est fondée sur les immuables principes de la doctrine chrétienne. Et il est significatif que du mi-

lieu des ruines matérielles et morales de l'indescriptible chaos dans lequel se trouve aujourd'hui l'Allemagne retentisse l'appel: Revenons à Raiffeisen, à ses nobles principes; qu'il soit aujourd'hui encore notre bouée de sauvetage.

Les Caisses Raiffeisen resteront fidèles à leur idéal

Un grand citoyen, le professeur Wahlen est entré dans l'histoire helvétique en mobilisant durant la dernière guerre mondiale les capacités et les énergies latentes du sol et de ses vaillants cultivateurs.

Il est parvenu à surmonter les innombrables difficultés matérielles de l'heure parce qu'il a su bander les forces morales, subordonner les intérêts particuliers à l'intérêt général, en plaçant au-dessus de son action la volonté de résistance du peuple et de l'armée, l'intérêt supérieur de la nation.

La conception qu'en toute chose l'esprit doit dominer la matière se retrouve dans les exhortations que ce même professeur Wahlen adressait aux délégués, lors du congrès de l'an dernier à Interlaken:

« Raiffeisenistes, disait-il, ayez garde de ne mesurer vos succès qu'au seul crescendo des millions de vos bilans; **gardez toujours en honneur l'idéal de vos promoteurs!** »

« Vos principes fondamentaux constituent la boussole infaillible qui en toute circonstance et quoi qu'il advienne vous montrera le droit et sûr chemin. »

Imprégnons-nous bien de cette sage exhortation du Dr Wahlen. Elle est celle que nous vous adressons aujourd'hui encore forts de nos expériences de 30 années d'activité raiffeiseniste:

Gardons toujours en honneur l'idéal de nos promoteurs.

A ce suprême appel nous joignons l'hommage de notre vive reconnaissance à tous ceux qui gardent jalousement cet idéal et qui ont contribué par leur action aux nouveaux succès obtenus. Les résultats visibles ne traduisent encore qu'imparfaitement la somme considérable de travail, de dévouement, de noble désintéressement déployée dans les Caisses au profit de notre œuvre de solidarité. Ce travail a porté des fruits de bénédiction. La plus grande récompense du vrai raiffeiseniste n'est-elle pas la satisfaction du devoir accompli pour le bien commun?

Raiffeisenistes!

Soyez remerciés pour votre noble action;

Que Dieu bénisse toujours votre œuvre.

Le rapport du Conseil de surveillance est présenté en allemand par *M. le conseiller national A. Muller*, président, et en français par *M. l'abbé Montavon*, membre du Conseil de surveillance.

Rapport du Conseil de surveillance sur l'exercice 1946

Au cours de l'exercice écoulé le Conseil de surveillance a opéré 3 revisions partielles de la Caisse centrale. Le bilan et le compte de profits et pertes de 1946 ont également fait l'objet d'une revision générale de plusieurs jours en collaboration avec la Société fiduciaire et de revision REVISA.

Selon l'art. 19 de la loi fédérale sur les banques et les Caisses d'épargne, l'organe



La délégation genevoise est de poids et de qualité

de revision a pour mission de s'assurer que les comptes annuels sont établis, quant à la forme et quant au fond, conformément aux prescriptions des lois, statuts et règlements. Après avoir pris connaissance des livres et documents comptables et obtenus de l'Administration tous les renseignements complémentaires utiles, le Conseil de surveillance et la Société fiduciaire Revisa peuvent déclarer que les comptes annuels de 1946 satisfont à cette exigence. Nous nous plaignons à déclarer que tout a été trouvé en bon ordre, que le doit et l'avoir, les actifs et les passifs sont rigoureusement conformes aux livres et tableaux spécifiques présentés.

* * *

L'année 1946 a été bonne pour notre Caisse centrale. Elle présente deux caractéristiques spéciales: diminution du bilan et bénéfice important.

Diminution du bilan! Ce fait surprendra peut-être l'un ou l'autre d'entre vous et certains critiques non avertis seront même éventuellement portés à considérer cela comme une évolution négative. Ce n'est en réalité nullement le cas. En effet, notre Caisse centrale n'est pas une banque ordinaire de dépôt et de crédit possédant une large clientèle privée, mais elle fonctionne avant tout comme office de compensation financière des Caisses affiliées. La régression du bilan de la Caisse centrale ne signifie nullement qu'il y a diminution des capitaux confiés aux organisations Raiffeisen puisque la somme globale des bilans des Caisses affiliées a au contraire encore progressé de 59 millions. On a affaire en l'occurrence à une simple évolution interne des bilans, provoquée par la recrudescence des besoins de crédit des sociétaires qui fournissent présentement aux Caisses l'occasion d'investir utilement et avantageusement dans leur circonscription coopérative les importantes réserves de disponibilités accumulées durant la guerre. Loin d'être négative, cette évolution est au contraire positive et conforme à une saine et sage politique économique. Un phénomène identique s'était présenté déjà au lendemain de la première conflagration mondiale. La mobilisation, la pénurie de matériaux et les restrictions de tous genres ayant mis en veilleuse durant la guerre l'esprit et les possibilités d'entreprise, la Caisse centrale avait enregistré un flux considérable de capitaux sans emploi des Caisses; le bilan avait ainsi bondi à 85 millions en 1940, à 136 millions en 1942, à 189 millions en 1944 et à 205 millions en 1945. La cessation des hostilités et la conjoncture économique favorable ayant provoqué une recrudescence des possibilités de prêts et crédits des Caisses dans la circonscription coopérative, on assiste aujourd'hui au reflux naturel des capitaux de la Centrale vers les Caisses locales, re-

flux qui a ramené le bilan de l'Union à 203 ½ millions à fin 1946.

M. le directeur Stadelmann a analysé devant vous il y a un instant l'évolution intervenue dans les différents postes du bilan. Il a signalé l'augmentation des crédits aux Caisses affiliées, crédits qui ne sont accordés qu'avec circonspection et prudence destinées à éviter tout déséquilibre du bilan en même temps que les investissements déraisonnés qui risquent facilement de se produire en période de haute conjoncture. La diminution signalée du portefeuille des titres et fonds publics et l'augmentation du dossier des créances hypothécaires a provoqué une meilleure relation entre ces principaux postes de l'actif. Les créances hypothécaires sont toutes de bon aloi et le portefeuille de titres ne contient que des valeurs de premier choix (titres d'emprunt de la Confédération et des cantons, obligations de banques cantonales, etc.), le tout très prudemment bilancé.

Si les frais généraux ont sensiblement augmenté en corrélation avec le renchérissement général, je puis néanmoins déclarer qu'une économie stricte préside à la gestion de l'Union et confirme ce qui vous a déjà été dit, que la proportion des frais d'administration par rapport à la somme du bilan, qui est de 0.37 % (0.39 % l'an dernier), figure parmi les plus modestes du secteur bancaire.

J'ai dit également en débutant que l'exercice 1946 a été caractérisé également par un bénéfice plus important que de coutume. Il a permis une heureuse consolidation interne de la Centrale dont les réserves restent encore faibles par rapport à l'importance des prestations auxquelles elle doit faire face.

En résumé, je puis vous déclarer que nos actifs sont tous de première qualité, que le bilan ne comporte aucun risque, que la capacité de paiement de la Centrale est excellente et que la confiance que les Caisses affiliées témoignent à l'Union est justifiées à tous égards. Le Conseil de surveillance fait cette déclaration en pleine conscience de ses responsabilités.

La Caisse centrale est consciencieusement gérée, selon les principes commerciaux éprouvés. Elle a droit à toute notre reconnaissance. J'adresse de vifs remerciements au président et aux membres du Conseil d'administration. Notre gratitude spéciale va également à M. le directeur Stadelmann qui possède à un haut degré l'art de juger et de disposer et qui agit en toute circonstance avec une grande clairvoyance et avec une extrême prudence. J'associe à cet hommage de vive gratitude le corps d'élite de ses collaborateurs immédiats et employés subalternes. Ma reconnaissance s'adresse également au personnel de l'Office de révision, à la tête duquel se trouve M. Heuberger, directeur compétent qui, comme le semeur, parcourt infatigablement le champ raiffeiseniste en répandant le bon grain et en extirpant l'ivraie.

Nous vous proposons de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan au 31 décembre 1946 ainsi que le compte de profits et pertes de l'exercice 1946 sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables,
2. Le bénéfice net réalisé de Fr. 579,918.40 est à répartir de la manière suivante, conformément aux propositions du Conseil d'administration :

- a) Fr. 269,920.— pour le paiement d'un intérêt de 4 % aux parts sociales,
- b) Fr. 300,000.— versement au fonds de réserves,
- c) Fr. 9,998.40 report à compte nouveau.

* * *

Les questions administratives liquidées, permettez-moi de soumettre à vos réflexions les quelques considérations suivantes :

Il y a exactement 100 ans que Frédéric Guillaume Raiffeisen constituait sa première association destinée à fournir du pain à la population dans la disette et qu'il posait ainsi ses principes d'action coopérative pour la défense des intérêts communs. Ce flambeau de l'effort personnel et de l'entraide que nous avons repris de nos prédécesseurs, nous continuerons à le porter bien haut en lui conservant son pur éclat pour le transmettre plus brillant que jamais aux jeunes générations qui nous succéderont. La coopération Raiffeisen est une manifestation d'économie privée constructive et responsable. D'essence démocratique et fédéraliste, elle ne saurait se déployer et prospérer sous un joug étatiste et autoritaire. Or, le peuple suisse se trouve aujourd'hui à une croisée de chemin : il devra opter prochainement entre la voie de la liberté individuelle et celle de l'étatisme outrancier. Je considère que la liberté doit rester un droit sacré de l'individu afin qu'il conserve sa personnalité et sa dignité humaine. Il ne nous suffit pas d'être citoyens de l'Etat, nous voulons être dans l'Etat des hommes libres et personnellement responsables. Comme le disait déjà si bien Pestalozzi, il convient non pas d'étatiser l'homme mais au contraire d'humaniser l'Etat.

La coopération en matière bancaire s'incorpore certainement, par son essence, dans le courant social des temps présents, mais elle doit être étayée par une bourgeoisie démocratique bien consciente de ses responsabilités et toujours disposée à les assumer. Le crédit est par définition une question de confiance personnelle; nous repoussons par conséquent, sur ce plan, toute immixtion de l'Etat autre que celle prévue par la loi bancaire actuelle. Nombre de théoriciens qui se croient progressistes estiment indispensable au bien public de nationaliser notre appareil bancaire. Nous nous opposerons toujours avec la dernière énergie à toute semblable étatisation de l'épargne et du crédit. Tout Etat libre possède un régime bancaire indépendant. En dépit de notre organisme politique fédéraliste, la nationalisation des banques conduirait à la concentration des forces dans les mains de l'Etat, à une centralisation aveugle et à la paralysie des initiatives libres. Même le professeur Marchbach signale le danger que représenterait une transformation de cette nature pour la vie économique et la structure démocratique et fédéraliste du pays. « Ceux qui soutiennent une semblable thèse, dit-il, avec un bon sens lucide et courageux, ne connaissent manifestement pas l'esprit de la Confédération ni ses origines. »

Qu'il me soit enfin permis d'attirer encore votre attention sur un grave problème de l'heure ; le problème monétaire, auquel M. le directeur Stadelmann a déjà fait allusion dans son rapport. Nous sommes les représentants de la petite épargne. La sécurité de l'épargne doit être absolument garantie, car comme le dit le prof. Roepke, ce n'est jamais impunément qu'on détruit chez l'individu le sentiment

qu'il agit sagement en se constituant par l'économie et l'épargne une réserve pour lui et ses descendants, au lieu de dilapider complètement ses revenus en laissant à l'Etat le soin de l'assister lorsque la misère frappe à sa porte. Garantir l'épargne ce n'est pas seulement la préserver des pertes, c'est encore lui conserver son potentiel réel. Or l'épargne court des risques aujourd'hui du fait du mouvement en spirale continuellement ascensionnel des prix et des salaires. La course effrénée entre ces derniers est une des duperies les plus dangereuses de l'économie, car par suite de la diminution du pouvoir d'achat de l'argent, les gens de conditions modestes sont les premières victimes de cette politique regrettable. Les producteurs aussi bien que les salariés doivent comprendre que le salut ne peut être recherché dans des hausses continues des prix et des salaires, mais dans le maintien du pouvoir effectif d'achat de la monnaie. Aussi, conscients de notre propre responsabilité, ne saurait-on assez soutenir les efforts que déploient présentement nos autorités pour enrayer l'actuel et néfaste courant inflationniste.

* * *

Le poète et philosophe paysan français, Gustave Thibon, a écrit dans une de ses remarquables œuvres : « On a par trop pris l'habitude de réclamer de l'Etat plus que Dieu lui-même ne peut donner. Or, la véritable prévoyance attend que nous « nous aidions avant tout nous-mêmes. »

Dieu nous aide, aidons-nous ! Imprégnons-nous toujours mieux de cette devise. Ce que l'individu ne peut réaliser par son initiative et son effort personnel, l'action collective, l'entraide coopérative, y parviendra.

Paysans, artisans, ouvriers, fonctionnaires, intellectuels, tous Raiffeisenistes, qui êtes réunis dans cette salle, je vous contemple avec fierté, avec confiance, avec espoir. Fort de votre collaboration fidèle, le raiffeisenisme suisse poursuivra à l'avenir encore son action féconde pour le peuple et le pays.

Les différents rapports qui précèdent ne donnant lieu à aucune discussion, l'assemblée à l'unanimité vote les résolutions telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

* * *

Et l'ordre du jour se poursuit. Il appelle le tractandum :

La révision des statuts normaux

M. le directeur Heuberger rapporte :

C'est la première fois depuis bientôt 50 ans qu'elles existent que les Caisses Raiffeisen suisses sont appelées à se prononcer sur une révision fondamentale de leur constitution.

Cette constatation prouve la haute valeur des principes fondamentaux du système Raiffeisen et la sagesse des dispositions accessoires incorporées par le curé Traber dans les statuts originaux de 1899 que le pasteur Rochat traduisit en français en 1906. Sous l'égide de cette charte, le mouvement Raiffeisen a pu se développer et exercer sa féconde activité.

Cette constatation prouve encore qu'en dépit de l'évolution rapide des temps, telle que nous l'avons vécue au cours de ce

siècle, il est des œuvres qui conservent toujours une frappante actualité : ce sont les œuvres qui, comme le proclamait le pionnier Traber lui-même au congrès jubilaire de 1928, « ne vieillissent jamais parce qu'elles sont bâties sur la loi éternelle de l'amour chrétien du prochain. »

Oui, les Caisses Raiffeisen suisses se sont donné d'emblée une admirable constitution qui a subi avec succès l'épreuve des temps et de la pratique. Par pieux respect envers les promoteurs et afin de conserver l'intégrité absolue de l'œuvre, la révision de cette constitution ne peut intervenir qu'avec une extrême circonspection.

La refonte des statuts ne s'est en réalité pas imposée du point de vue des Caisses, mais elle a été exigée par la loi du 1er juillet 1937 revisant le code fédéral des obligations.

Une révision partielle devant intervenir en tout état de cause, les organes dirigeants de l'Union ont opté après mûre réflexion pour une révision totale afin d'ancrer également dans les statuts certaines exigences de la loi fédérale sur les banques tout en faisant profiter le mouvement tout entier de certaines innovations que la pratique justifie.

D'emblée, nous tenons cependant à souligner un point sur lequel l'unanimité a toujours été complète :

La révision actuelle des statuts ne doit sous aucun prétexte atténuer ou modifier de quelque façon que ce soit les 6 principes fondamentaux éprouvés énoncés par le père Raiffeisen et introduits en Suisse par notre pionnier Traber.

- Ces 6 principes sont les suivants :
1. Cercle d'activité restreint.
 2. Responsabilité solidaire des membres.
 3. Gratuité des fonctions des organes de la Caisse.
 4. Prêts aux seuls membres, uniquement contre garantie et dans la circonscription coopérative.
 5. Exclusion de dividendes et tantièmes.
 6. Affiliation obligatoire à l'Union suisse.

* * *

Le Code fédéral des obligations révisé, entré en vigueur le 1er juillet 1937, fait un devoir aux personnes juridiques d'adapter leurs statuts jusqu'au 1er janvier 1942. Ce délai s'étant avéré trop court ensuite des circonstances particulières nées de la période de mobilisation, le Conseil fédéral l'a prolongé de 5 ans, soit jusqu'au 1er juillet 1947.

Le Congrès de Genève en 1940 a procédé à l'adaptation des statuts de l'Union. C'est maintenant au tour des Caisses à satisfaire à cette obligation légale.

Conformément aux statuts de l'Union c'est l'assemblée des délégués qui est compétente pour approuver les statuts-type. Un premier projet a été donc élaboré, puis étudié et mis au point par une commission spéciale et par les organes de l'Union. Le projet a été remis aux Caisses qui ont pu l'examiner et faire leurs suggestions puis présenté et discuté lors des assemblées des 20 fédérations cantonales qui en général l'ont toutes accepté avec enthousiasme. Quelques propositions d'amendement ont été étudiées et en partie prises en considération dans le projet définitif qui vous a été soumis avec la convocation à cette assemblée.

Une fois définitivement sanctionnés par l'assemblée des délégués, ces statuts-type pourront alors être adoptés par les Caisses, ce qui interviendra lors de leur prochaine assemblée générale ordinaire, soit au printemps 1948. En procédant ainsi les

Caisses Raiffeisen seront donc en retard d'un an sur l'horaire officiel. Afin de leur éviter des difficultés avec les préposés au Registre du commerce, nous avons demandé au Département fédéral de Justice et de Police de proroger ce délai pour nos Caisses jusqu'au 1er juin 1948. Une prolongation officielle n'a pas été admise ; en revanche le Département a autorisé l'Office fédéral pour le Registre du commerce à faire des exceptions dans certains cas justifiés. Faisant usage de la compétence ainsi reçue, cet Office a étendu jusqu'au 1er juin 1948 le délai d'adaptation des statuts pour toutes les Caisses affiliées à l'Union. Nous en remercions son chef ici présent, M. l'avocat de Steiger. Les bureaux du registre du commerce ont été nantis de la chose.

Un soin tout particulier a été voué à la rédaction de ces statuts, afin de les rendre aussi parfaits que possible quant à la forme et quant au fond. C'est ainsi que le projet a été soumis à l'Office fédéral du registre du commerce qui, après l'avoir examiné sous l'angle juridique, l'a approuvé. De son côté, la Commission fédérale des banques qui, conformément à la loi, a pour tâche d'examiner les statuts de chaque établissement bancaire, les a également sanctionnés en formulant toutefois une revendication dont il a été tenu compte.

Le projet qui vous est soumis répond ainsi à toutes les exigences, quant au droit et quant à la forme. En cours d'année, l'Union donnera aux Caisses affiliées toutes les instructions utiles concernant l'adoption par la prochaine assemblée générale et l'inscription ensuite au registre du commerce.

* * *

Voyons maintenant en quoi constituent les **principales innovations** introduites. Elles sont avant tout de nature rédactionnelle : adaptation et précision de quelques clauses de détail en vue de l'harmonisation au nouveau droit et à des états de fait pratiques. Mais, comme nous l'avons déjà dit, il n'a pas été touché aux principes fondamentaux qui personnifient l'esprit Raiffeisen et caractérisent nos associations.

Art. 2. Définition du but.

Le but et les tâches de la Caisse Raiffeisen sont plus amplement formulés que par le passé. Relation y est faite en particulier du caractère chrétien de l'institution.

La coopérative a pour but de développer l'épargne et le crédit populaire selon les principes chrétiens, de promouvoir par l'entraide le bien être économique et social de ses sociétaires et de leurs familles, en un mot de « servir la communauté villageoise. »

Le caractère éminemment social qui différencie la Caisse Raiffeisen de l'établissement bancaire à but purement lucratif est mis ainsi bien en évidence, de même que le noble but : soutenir la famille et servir la communauté rurale.

Une innovation réside dans le fait que la disposition ancienne relative au commerce des marchandises et produits agricoles a été complètement éliminée. Le nombre de Caisses qui exercent de semblables activités accessoires est d'ailleurs très restreint. Cela se justifie parce que les Caisses ne veulent pas concurrencer directement leurs membres et parce que les conditions économiques propres à l'agriculture suisse exigent une spécialisation des organisations coopératives.

Art. 5 et 7 obligation d'effectuer des versements supplémentaires

Nos Caisses ont toujours connu le principe de la véritable société coopérative : la

responsabilité intégrale et illimitée des membres qui non seulement répondent solidairement des engagements contractés mais sont encore tenus de couvrir les déficits éventuels que peut révéler le bilan. Cette dernière forme de garantie faisant l'objet d'une prescription spéciale du nouveau droit et afin de donner également à cette occasion une solution adéquate à la question tant discutée des fonds propres, les dispositions relatives à la responsabilité illimitée et à l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires limités ont été fixés de façon précise dans les nouveaux statuts. Ceci a permis de mettre un terme à la dispute que nous avions depuis plus de 10 ans avec la Commission fédérale des banques, cette dernière ayant accepté de considérer dans une certaine mesure l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires comme fonds propres, moyennant que cela soit formulé de façon appropriée.

La formule adoptée fixe ainsi de façon claire et précise sans possibilité d'équivoques, l'importante question de la garantie des sociétaires. La considération et le crédit des Caisses s'en trouveront manifestement renforcés.

A propos de cette responsabilité des sociétaires, il convient de relever que depuis 50 ans qu'elles existent en Suisse, jamais encore une Caisse affiliée n'a fait perdre ses déposants et jamais encore la responsabilité solidaire et l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires n'ont dû être mises à contribution. Les Caisses affiliées à l'Union suisse constituent aujourd'hui le seul groupe d'établissements financiers qui jamais encore n'a enregistré d'avaries dans ses rangs, au cours de son histoire. Cette situation privilégiée, probablement unique dans les annales du mouvement coopératif suisse, est inspirée à l'avenir encore par le système expérimenté actuel de révision et par le soutien de l'Union.

Les art. 20 et 27

Ces articles exposent en détail les obligations des membres du comité et du conseil de surveillance. Parmi les innovations introduites figurent notamment l'obligation de présenter des rapports écrits à l'assemblée générale, la signature des procès-verbaux par le président et le secrétaire (au lieu de tous les membres comme il était prescrit jusqu'ici). On a prévu également 5 membres au comité de direction et 3 au Conseil de surveillance. Enfin la fixation du montant de la garantie de bonne gestion et du traitement du caissier sera dorénavant de la compétence des deux comités et non plus de l'assemblée générale.

Art. 32

Il précise que la Caisse peut accorder des prêts et crédits aux corporations de droit public et faire des avances sur ses propres titres (livrets d'épargne, obligations) sans exiger du titulaire qu'il soit sociétaire.

Art. 34

Cet article formule de manière plus complète que par le passé le rôle du fonds de réserve en prévoyant notamment qu'il doit servir à améliorer les conditions d'intérêt faites aux débiteurs et aux déposants. Ce but, poursuivi depuis toujours, n'était toutefois jusqu'ici pas nettement spécifié.

Les autres modifications apportées sont d'ordre rédactionnel ; nous avons également procédé à des regroupements de paragraphes. Notre souci principal a été de

tracer nettement la voie droite qui doit être suivie.

Les nouveaux statuts présentés à toutes les Fédérations ont été acceptés d'enthousiasme tout spécialement en Suisse romande. Nous ne pouvons que vous en recommander chaleureusement l'adoption définitive.

* * *

L'édifice le plus beau et le plus solide subit à la longue les altérations du temps et de l'usage. Il ne tombera toutefois jamais de vétusté s'il est construit sur le roc, s'il est soigneusement entretenu et s'il est toujours rénové à temps.

Nos Caisses Raiffeisen ont l'immense privilège de reposer sur les fondements solides que sont leurs statuts. La nouvelle constitution que nous vous proposons constitue un renforcement de ces bases éprouvées en même temps qu'une restauration de détail. Elle préservera notre œuvre, à l'avenir encore, de toute déformation ou désagrégation.

Emanation du véritable esprit de Raiffeisen, les nouveaux statuts permettront à nos Caisses de s'affirmer toujours mieux:

- comme une perle dans la couronne des institutions utilitaires du village,
- comme un flambeau de l'autonomie et du progrès de nos communes rurales,
- comme forteresse économique et morale du pays tout entier.

* * *

Toutes les Caisses Raiffeisen, en tant que société coopératives inscrites sur le registre du commerce ont l'obligation d'harmoniser leurs statuts aux dispositions du code fédéral des obligations révisé. Or, conformément aux statuts de l'Union, les statuts des Caisses affiliées ne peuvent être en opposition avec ceux de l'Union même. Il appartient donc au Congrès de l'Union, organe compétent en la matière, de se prononcer préalablement et de sanctionner le projet des statuts-type que les Caisses pourront ensuite adopter pour leurs propres statuts.

En complément d'informations, M. Eugster, président, précise encore ce qui suit :

1. Les statuts ont fait l'objet de nombreuses études approfondies par une Commission spéciale et par les organes de l'Union.

2. Le projet a été également discuté et accepté par toutes les Fédérations cantonales.

Les vœux et propositions d'amendement formulés par les Caisses et les Fédérations ont toutes été étudiées et prises en considération lorsqu'elles pouvaient l'être.

3. Le projet définitif qui vous est soumis a été ainsi mûrement étudié. Il tient compte des besoins de l'heure tout en maintenant intact les principes éprouvés du système Raiffeisen.

Les organes de l'Union unanimes vous en recommandent l'adoption.

Ce projet de statuts ayant été préparé avec tant de précaution et de collaboration, toutes les voix ayant pu se faire



Le président Muller et Madame montrent qu'ils ont le pied marin...

entendre au sein des groupements, il était à prévoir que la discussion serait fort réduite. Un seul interpellateur en fut pour ses peines et c'est à l'unanimité — moins 6 voix éparses — et avec enthousiasme que l'assemblée adopte définitivement les statuts-type, proclamant par là solennellement son indéfectible attachement à l'esprit chrétien des principes fondamentaux.

* * *

La discussion générale ouverte n'étant pas utilisée, et l'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance en remerciant les participants pour leur présence et pour l'esprit de discipline dont ils ont fait preuve. Ce 44e Congrès marquera un jour mémorable dans les annales de notre mouvement. Continuons pour le profit du peuple et de la Patrie !

Dans un mouvement spontané, l'assistance met le digne point final en en-

tonnant avec ferveur le chant national suisse

O notre mère,
De nous sois fière !

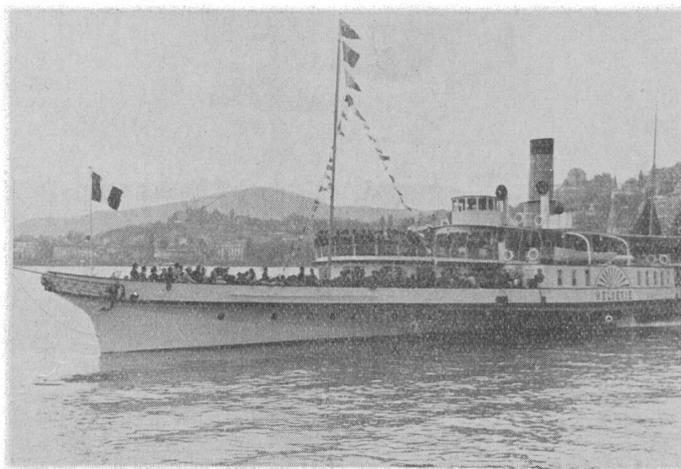
* * *

Et vogue le bateau...

A midi précis, les participants ont rallié leurs hôtels respectifs pour y déguster un lunch excellemment servi. Ils y savourent également la joie de se retrouver groupés par régions et laissent libre cours à leur cœur : les chants du terroir retentissent de toutes parts.

Mais l'horloge insatiable écoule les minutes. Le programme réserve encore une partie d'agrément sur le lac. En un clin d'œil, les 1400 visiteurs montent à bord du bateau-salon « Helvétie » qui vogue sur le bleu Léman traçant son sillon face au riche vignoble vaudois et saluant au passage les nombreux villages qui tous possèdent des Caisse Raiffeisen prospères. Un des plus beaux panoramas de notre patrie se grave dans nos yeux, quelques échos s'égrènent et voici Ouchy où le navire jette l'ancre. Les trolleybus et le funiculaire emportent la foule à la gare où les trains spéciaux sont prêts à partir dans toutes les directions.

Ainsi s'achève le 44e Congrès des Raiffeisenistes suisses. Démonstration significative de la vitalité du mouvement, il fut plus que cela, la rencontre fraternelle de citoyens épris des mêmes idéaux dont la haute valeur ranime sans cesse la flamme. Fx.



L'« Helvétie » a aujourd'hui des passagers dignes d'elle : 1400 raiffeisenistes de tous les cantons, une petite Suisse

L'assemblée annuelle de la Fédération vaudoise

Considérant que le congrès suisse qui aura lieu prochainement sur son territoire constituera la manifestation raiffeséniste officielle de 1947, cette Fédération avait renoncé à donner à la réunion de cette année l'extériorité habituelle et l'avait placée sous le régime exclusif du travail interne et de l'information technique. La réunion n'en fut pas moins intéressante et utile.

L'assemblée était convoquée pour le 12 avril au Buffet de la Gare de Lausanne. Le contrôle des présences fit constater que les Caisses fédérées étaient représentées par plus de 100 délégués.

Faisant abstraction du traditionnel quart d'heure vaudois, *M. F. Maillard*, président, ouvrit la séance à 2 ¼ heures précises, en souhaitant une cordiale bienvenue aux délégués ainsi qu'aux représentants de l'Union suisse MM. Heuberger, directeur et Serex, secr. adj.

Après avoir désigné *M. Clavel* (Oulens), *Rollier* (La Sarraz) et *Fauquex* (Villeneuve) comme scrutateurs, l'assemblée aborda immédiatement la liquidation de l'ordre du jour.

Le procès-verbal, aussi bien présenté que rédigé par le secrétaire *M. Monnet* (Forel), remémora fidèlement les péripéties de la réunion de l'an dernier. Puis, sur rapport favorable de *M. Billaud* (au nom des Caisses vérificatrices d'Orzens et Molondin) les comptes de la Fédération, présentant un solde actif de Fr. 3,422.35, furent adoptés. La cotisation sera perçue en 1947 sur les mêmes chiffres de base que par le passé. Les Caisses de Yens et de Ballens reviseront les comptes l'an prochain.

M. Maillard présenta ensuite un *rapport présidentiel* concis et clair. Il situa d'où l'on vient, où l'on en est, où l'on va...

Il sut créer l'ambiance de circonstance en rappelant le rôle de nos Caisses tel qu'il a été défini à l'époque par les promoteurs du mouvement et souligna ensuite par de nombreux magistrats et économistes éminents des temps modernes. Il exposa ensuite l'activité du comité et de la Fédération en 1946 et proclama les résultats du dernier exercice.

Les Caisses vaudoises sont au nombre de 59 avec 4804 sociétaires et 15,110 déposants d'épargne. Le mouvement d'affaires a été de 90.6 millions. La somme globale des bilans se monte à

Fr. 42.5 millions, en augmentation de 1.7 million sur l'année précédente. Le bénéfice net total de Fr. 175,000.— a porté les réserves à Fr. 1,795,000.—.

Le Comité a tenu 5 séances au cours desquelles trois objets importants ont retenu son attention particulièrement : la réaffiliation à la Chambre d'agriculture, — le placement des fonds pupillaires, — l'organisation de cours d'instruction. Le problème du placement des fonds pupillaires qui a fait l'objet de requêtes et de démarches spéciales est actuellement étudié par le Conseil d'Etat et tout porte à croire qu'une solution favorable interviendra avant que ce soit longtemps. Donnant suite au vœu formulé lors de la dernière assemblée le Comité a décidé d'organiser des journées d'étude des questions pratiques d'administration qui auront lieu successivement dans les différentes régions du canton. Deux de ces conférences régionales ont déjà eu lieu à Villeneuve et à Moudon ; d'autres suivront au cours de l'hiver prochain.

Et *M. Maillard* termina en se réjouissant du développement des Caisses vaudoises. Si les résultats matériels ont leur importance, leur but social et moral en a plus encore. C'est à ce but que doivent tendre les Caisses, en maintenant en elles ces sentiments de charité, de fraternité, de collaboration, qui ont toujours animé et guidé celui à qui nous devons nos belles institutions d'inspiration chrétienne, et auxquelles nous voulons rester toujours fidèlement attachés.

Ensuite de la décision de l'assemblée générale de l'an dernier, la Fédération a demandé sa réintégration dans la Chambre vaudoise d'agriculture. Le Comité reçoit plein pouvoir pour désigner les délégués auxquels la Fédération a droit.

Il faut encore repourvoir le siège devenu vacant au comité ensuite de la démission de *M. Monnet* (Forel) auquel le président exprime ses vifs remerciements pour les services rendus et pour la compétence et le dévouement dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions de secrétaire. Deux candidats sont successivement présentés et chaleureusement recommandés : *M. Ph. Viallon*, caissier de Ballens et *M. Vauthy*, caissier de Bex. L'assemblée arbitre la compétition au bulletin secret. *M. Viallon* est nommé.

Puis le président proclama les noms de 4 vétérans, membres des organes dirigeants des Caisses locales depuis 25 ans. Ce sont :

M. Juriens François (Villars-le-Terroir)
M. Allz Constant (Villars-le-Terroir)
M. Bausire Jules (St-Saphorin)
M. Gonet Jacques (Pailly)

Au nom de la Fédération, le président les félicite et les remercie de leur dévouement à la cause raiffeséniste. Ils reçoivent le portefeuille souvenir.

Les affaires administratives ainsi liquidées *M. le dir. Heuberger* reçoit la

parole pour un exposé sur les nouveaux statuts-type des Caisses Raiffesén.

M. Heuberger apporte tout d'abord le salut cordial et les félicitations de l'Union Raiffesén suisse. Il exprime le plaisir qu'il éprouve à se retrouver parmi les raiffesénistes vaudois dont il apprécie le zèle et le dévouement à la cause. Après avoir adressé quelques recommandations d'ordre pratique et insisté sur la nécessité pour nos Caisses de coordonner la vie coopérative du village en collaborant à la bonne marche des autres associations locales, le représentant de l'Union exposa la genèse du problème de la revision des statuts-type et mit en relief les principales innovations introduites. L'assemblée donna son approbation au projet.

La discussion générale n'étant pas utilisée le président peut clôturer les débats avant 5 h. Conscients de la beauté de l'œuvre entreprise, portés par un grand enthousiasme, les dirigeants des Caisses vaudoises se donnent entièrement à l'avenir encore, à la tâche qui les attend. *

Fédération du Valais-Romand

L'assemblée annuelle du dimanche 27 avril 1947 à Sion a connu le succès.

Après l'Office divin mettant la journée sous le signe de Dieu, 230 délégués prennent place dans la salle du Grand Conseil où se tiendra la première partie de la réunion.

M. Adrien Puippe (Sierre), président, ouvre la séance en déclarant que l'assemblée de ce jour doit contribuer à faire comprendre à tous les amis du mouvement que nous voulons rester toujours au service du pays. Il salue la présence de *M. le directeur Heuberger*, venu de St-Gall pour la circonstance, ainsi que *M. Allet*, représentant les autorités séduoises. C'est avec une légitime fierté que le président annonce, après l'appel que toutes les Caisses sont représentées.

M. René Jacquod (Bramois) donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, dressé avec art et présenté d'excellente façon. Ce procès-verbal est adopté sans discussion.

Sur propositions du président, MM. *L. Delaloye* (Saxon) et *Isaïe Duc* (Lens) sont nommés scrutateurs.

M. Jos.-Marie Clerc (Monthey) présente les comptes du ménage intérieur, en bonne posture. Ils sont approuvés sans autre.

L'ordre du jour appelle la réélection du comité. Aucune démission n'ayant été présentée l'assemblée renouvelle sa confiance au comité actuelle en acclamant à nouveau, sur proposition de M. J. Roh (Conthey), M. Adr. Puipe président. Les autres membres sont : MM. chanoine Roduit, René Jacquod, Jos-Marie Clerc et Urbain Zufferey. M. Puipe remercie et fait remarquer que les reviseurs des comptes étant décédés, il y a lieu de les remplacer. MM. André Gaillard et Louis Delaloye sont élus sans opposition.

Puis M. A. Puipe présente son rapport présidentiel. Il invite tout d'abord les délégués à honorer la mémoire de leurs anciens camarades disparus. Dans un silence impressionnant M. le Rd. chanoine Roduit prononce la prière usuelle pour le repos de leur âme. Le président met ensuite à l'honneur 5 raiffeisenistes de mérite, depuis 25 ans au service de la cause. Ce sont :

MM. *Chrétien Roduit* (Leytron)
Joseph Masseraz (Leytron)
Louis Rey (Chippis)
Urbain Zufferey (Chippis)
Maurice Fournier (Nendaz)

qui viennent toucher, aux applaudissements de l'assemblée, le portefeuille délivré par la Fédération. Cérémonie toute simple, mais touchante.

L'orateur traite ensuite de questions d'actualité. Le contact étroit qu'il maintient avec l'Union et les Caisses lui permet de faire en cours d'année de nombreuses observations. M. Puipe invite les Caisses à administrer les affaires avec prudence et discipline. La période actuelle de prospérité relative ne doit pas inciter les comités à s'écarter des principes fondamentaux du système Raiffeisen éprouvés par une longue pratique. Suivez aussi, dit-il, les conseils de l'Union, qui n'agit que pour le bien des Caisses. L'Union n'est pas un organe étranger, qui surveille les Caisses de haut. C'est votre propriété, la réunion de vos forces éparses en une association puissante permettant de défendre efficacement vos intérêts. On est souvent porté, à la campagne de sous estimer la valeur des formalités. Dans la gérance des prêts et crédits elles sont d'une importance décisive en cas de litige. C'est pourquoi l'Office de revision leur attribue toute l'importance qui leur revient.

M. Puipe fait ensuite un appel aux dirigeants, afin que ceux-ci fassent de la Caisse le point de ralliement du village de la commune. Mettons toujours la Caisse au-dessus des contingences politiques. La Caisse Raiffeisen doit servir la communauté entière si elle veut remplir pleinement son but.

Le président ne se borne pas seulement à mettre en garde et à formuler des critiques. Il fait aussi la part de la louange aux dévoués membres des organes dirigeants, en particulier aux caissiers. En Valais, où dans bien des

cas, nos caissiers n'ont suivi que leurs écoles primaires, à raison de 6 mois par an, la comptabilité et les comptes sont tenus d'une manière modèle. Une mention honorable était bien de mise en ce jour.

Le rapport présidentiel est applaudi.

La parole est donnée ensuite à M. J. Heuberger, directeur de l'Union suisse.

Le Chef de l'Office de revision apporte tout d'abord le salut cordial de la direction et des comités centraux. Il exprime ensuite tout le plaisir qu'il éprouve à se retrouver en Valais, cette terre raiffeiseniste riche, au sein de cette Fédération « qui représente une partie intéressante et importante de l'Union ». **Le Valais-romand compte en effet 62 Caisses avec 6700 sociétaires. Les capitaux confiés ont permis aux bilans de passer de Fr. 30,8 à Fr. 33,6 millions. En 1946, les Caisses du Bas-Valais ont traité pour 60 millions d'affaires.** Ce qui est plus réjouissant encore que les chiffres c'est l'esprit qu'ils recèlent. Les dépôts sur carnets d'épargne progressent à eux seuls de Fr. 1,5 million. Malgré les tendances modernes, l'esprit de prévoyance et d'épargne individuelle est toujours bien ancré au sein de notre population rurale. Ce n'est pas à l'Etat qu'elle s'en remet pour tout, mais à elle-même. Dans ce domaine la campagne donne au pays tout entier un exemple salutaire. L'an dernier encore les Caisses Raiffeisen ont prouvé leur capacité d'administrer elle-même, dans le cadre d'une constitution démocratique, l'épargne et le crédit de leur circonscription. M. Heuberger donne aussi quelques renseignements sur l'organisation interne de l'Union. Malgré le renchérissement de la vie et malgré le fort développement les frais généraux ne sont que de 0,37 %. Cela n'est possible, ajoute le directeur, que grâce au dévouement du personnel de valeur que nous sommes parvenus à gagner à notre cause.

M. Heuberger aborde ensuite le point principal de son exposé : la présentation du projet de statuts-type des Caisses Raiffeisen. Les innovations de ce projet (entre temps adopté par le Congrès de l'Union) ont été déjà largement exposées ici. Nous n'y reviendrons pas. L'exposé de M. Heuberger fut écouté dans le plus grand silence et ne fit l'objet d'aucune discussion. C'est dire que les **Raiffeisenistes valaisans veulent, à l'avenir encore, maintenir toujours en honneur les principes éprouvés du système Raiffeisen.**

* * *

Là-dessus tout le monde se rend à l'hôtel de la Paix pour le dîner en commun. En passant, un apéritif est pris sur le pouce, bonne occasion de pouvoir échanger ses premières impressions. L'humeur est bonne, expression de la satisfaction générale.

Au dessert, M. Puipe donne connaissance des messages de sympathie et d'encouragement adressés par des invités empêchés ainsi que de fidèles amis.

La seconde partie, au début de l'après-midi, débute par des productions du « Chœur mixte d'Ardon », présenté

avec finesse et humour par son directeur, M. l'abbé Crettol, un ami des Raiffeisenistes.

M. Antoine Favre, conseiller national, parle ensuite des lois qui seront soumises au peuple cette année.

Nous n'aurons pas la prétention de faire un résumé de son discours. Nous nous bornerons simplement à en relever les conclusions qui découlent de son exposé. L'initiative sur la réforme économique et le droit au travail sur laquelle le peuple se prononcera le 18 mai est à repousser parce qu'elle entend libérer le citoyen de la responsabilité de sa sécurité économique et confier à l'Etat le soin de s'occuper de le nourrir. De ce collectivisme, le Raiffeiseniste n'en veut pas. Son idéal est justement de mettre en valeur la personne humaine.

Les nouveaux articles économiques (scrutin du 6 juillet) ont pour but de procurer la prospérité et la sécurité économique des citoyens dans un régime de liberté, où fleurit la paix sociale. Le projet d'assurance-vieillesse, sur lequel le peuple devra se prononcer en même temps, est, malgré ses imperfections, une preuve évidente de bonne volonté, une manifestation de solidarité nationale. Ces deux dernières lois méritent donc d'être étudiées avec bienveillance et objectivité.

Cette remarquable conférence est vivement applaudie.

Et M. Puipe peut maintenant lever la séance. Ses derniers mots sont des remerciements à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou de l'autre à la réussite de cette belle manifestation.

Debout, toute l'assistance chante la « Prière patriotique », point final digne de cette assemblée !

-pp-

Le raiffeisenisme en marche

De tous les mouvements coopératifs du pays c'est le Raiffeisenisme qui fait actuellement le plus de conquêtes. L'année 1946 a vu se constituer un nombre record de 34 nouvelles Caisses. Et durant les 5 premiers mois de cette année l'activité de fondation a été de nouveau particulièrement fructueuse : **13 nouvelles Caisses dans 7 cantons différents sont venues encore grossir le cercle de la grande famille raiffeiseniste suisse.**

* * *

L'idée Raiffeisen qui incarne l'esprit d'initiative personnelle, qui met en valeur l'individu capable, qui consacre l'autonomie de la communauté villageoise et instaure un sain fédéralisme financier répond particulièrement aux aspirations naturelles de notre population romande.

En plus des fondations de Fey (Vaud), Soyhières (Jura bernois) et Le Landeron (Neuchâtel) déjà signalées dans

nos dernières chroniques 4 nouvelles Caisses viennent encore de naître en Suisse romande au cours des mois d'avril et mai :

ROUEMONT (Vaud)

Nul plus que le paysan des régions alpestres n'est attaché à sa terre parce que, seul avec elle, dans son petit fief comme un flot au flanc d'un coteau où il vit isolé dans une lutte pour l'existence dont il mesure toutes les exigences. Nul plus que lui n'est spontanément individualiste et revêche aux idées nouvelles. Il garde une certaine méfiance préconçue envers les intentions généreuse d'une entraide villageoise. Il hésite à se donner, voulant « voir venir » avant de croire aux avantages promis et même prouvés de la coopération. Nul plus que lui n'a donc besoin d'être conquis au sens de la solidarité s'il veut améliorer puis assurer ses conditions matérielles et morales de vie.

Voilà ce qu'ont compris quelques citoyens avertis, conseillés et guidés par M. Wehren, le caissier de la C.R. de Château-d'Oex, lui-même enfant de Rougemont. Eclairés par les instructions du délégué de l'Union suisse, M. Géo Froidevaux, reviseur, en une séance d'information, le 27 mars dernier, 25 adhérents se réunissaient une seconde fois le 2 avril pour mettre sur pied leur propre établissement d'épargne et de crédit.

C'est un travail de défrichage que ces vaillants promoteurs vont entreprendre et spécialement l'équipe des dirigeants à la tête de laquelle se trouvent M. Arthur Breton, secrétaire communal qui présidera le Comité de direction, M. Samuel Bertholet, celui de surveillance, ainsi que M. Francis Saugy, gérant, à qui l'on a confié la gestion des affaires. Bon courage et bon succès aux Raiffeisenistes du Pays d'Enhaut.

PLEIGNE (Jura bernois)

Cet agreste village de 400 âmes, plaqué au sommet d'un contrefort du Mont Terrible, est situé à l'extrême frontière du Jura, face à l'Alsace. Compris dans un secteur de première importance stratégique, il a connu une vie très animée pendant la guerre. Economiquement, il reste néanmoins très isolé, loin de tous centres d'affaires et des importantes voies de communication.

Tirant les conséquences d'un pareil isolement, les militants de la localité ont voulu parfaire l'autonomie de la commune en la dotant de son propre établissement d'épargne et de crédit susceptible de lui assurer l'indépendance financière. Dans un excellent esprit de cohésion, ils viennent de mettre sur pied leur Caisse-Raiffeisen dont ils attendent de grands services pour le développement matériel et moral du village.

Après une conférence d'orientation donnée le 1 mars par M. Léon Membrez, président de la Fédération jurassienne, les formalités statutaires et légales ont été accomplies le 10 avril en séance constitutive avec le concours du délégué de l'Union suisse, M. Géo Froidevaux, reviseur. Les principaux mandats ont été répartis comme suit : la présidence du Comité de direction à M. Robert Odiet, député, celle du Conseil de Surveillance à M. Joseph Chèvre, fils, et le délicat poste de trésorier à M. Pierre Guenat. Complétée par des citoyens tous dévoués à la chose publique, l'équipe des dirigeants est bien décidée à donner l'élan nécessaire à l'œuvre commune d'entraide.

TROINEX (Genève)

Le mouvement raiffeiseniste genevois a débuté durant les années 1924/26 par la fondation des Caisses d'Avusy, Compsières Meinier, Corsier, Choulex. Ces nouvelles Caisses présentaient un caractère particulier : leur circonscription coopérative embrassait le territoire de plusieurs communes. On alléguait à l'époque que ce groupement était imposé par des circonstances particulières. La pratique ne devait pas tarder à convaincre les Raiffeisenistes genevois de l'erreur commise malgré les avertissements donnés par l'Union. La caisse-mère d'Avusy donna bientôt naissance à celles d'Avully et Chancy ; Gy et Jussy se séparèrent de la Caisse de Meinier ; Anières créa une Caisse indépendante de celle de Corsier et Vandœuvre se sépara de Choulex. Cette évolution démontre nettement la nécessité de la création d'une Caisse par commune. Non seulement l'Union, mais les Caisses genevoises, soutenues par la direction de l'agriculture, travaillent aujourd'hui dans ce sens. La communauté villageoise est en effet le milieu naturel à l'activité d'une Caisse Raiffeisen et se prête le mieux à un crédit sain, rationnel, ordonné. D'autre part, la Caisse Raiffeisen est pour une commune un élément d'autonomie financière, de renforcement de l'esprit communautaire, de la coopération villageoise dans la meilleure acception du terme.

Troinex, village qui faisait partie jusqu'ici de la Caisse de Compsières vient aussi de suivre ce mouvement en créant sa propre Caisse. Bien préparée par M. Chillier, secrétaire corporatif, la fondation eut lieu le 9 avril 1947, avec 30 membres fondateurs. Deux membres du Comité de la Caisse de Compsières, MM. Jean Cudet et Gust. Blandin ont été les champions de cette heureuse scission. Ils fonctionneront maintenant comme président et vice-président de la nouvelle Caisse de leur village, qui compte 200 ménages avec 650 habitants environ. M. Hodel, instituteur, remplira les fonctions de trésorier. La fondation proprement dite eut lieu au cours des deux séances traditionnelles, avec le concours de M. E. Bucheler, reviseur de l'Union suisse. Et c'est dans le meilleur esprit de voisinage et de compréhension que la Caisse-mère de Compsières règlera avec la nouvelle institution tous les problèmes posés par la fondation de Troinex.

BONCOURT (Jura bernois)

Ce beau village mi-rural, mi-industriel, situé à l'extrême pointe nord-est du Jura-bernois, touche à la ville frontière de Delle. On y a vécu des heures d'angoisse à certaines heures de la guerre, notamment lors du bombardement de la gare de Delle et lors de la débâcle de l'armée allemande. C'est la patrie des cigarettes « Parisiennes ».

Une petite Caisse d'épargne indépendante avait déjà rendu quelques services autrefois, mais avait dû disparaître en 1936 au moment de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les banques précisément à cause de son isolement. Comprenant alors tous les avantages d'une telle Caisse locale, des citoyens éclairés et dévoués conçurent le projet de constituer une institution d'épargne et de crédit basée sur le système Raiffeisen, mais surtout affiliée à l'Union Raiffeisen suisse. Une préparation minutieuse et mûrie ayant présidé à l'organisation des séances d'orientation et de constitution qui se sont déroulées les 23 avril et 7 mai avec le concours du représentant de l'Union, M. Géo Froide-

vaux, reviseur, les 40 adhérents ont placé M. René Mathez à la tête du Comité de direction et confié la présidence du Conseil de surveillance à M. l'abbé Jobin, révérend curé. En M. Jean Breton, la Caisse possède un trésorier autant habile que discret.

La population a accueilli avec sympathie la mise en activité de son propre établissement d'autofinancement. Chacun pourra cultiver la précieuse vertu de l'épargne en ces temps de conjoncture bénie alors que les travailleurs honnêtes trouveront sur place le crédit favorable et utile à leur exploitation.

Indépendamment de la Suisse romande 2 Caisses se sont encore créées cette année dans les Grisons où la population des vallées romanches saluent dans les Caisses Raiffeisen un efficace moyen de conserver son autonomie et ses particularités linguistiques et autres.

La semence raiffeiseniste est également en pleine germination au Tessin où une nouvelle Caisse vient de se constituer à Gordola.

Nous félicitons tous ces villages suisses de leur esprit d'initiative et souhaitons que par leur activité dans le parfait esprit raiffeiseniste ces nouvelles Caisses deviennent rapidement pour leurs sociétaires et la population entière un élément de progrès et de prospérité.

De tout un peu

* **La France reconstruit** — La tragédie du Vercors, qui fit l'objet de l'indignation mondiale durant l'occupation nazie de la France, est encore présente à tous les esprits. Mais l'épreuve bien souvent n'abat pas, elle stimule... Une délégation française du Vercors est donc venue enquêter dernièrement dans le canton de Fribourg, sur les organisations agricoles de chez nous. Elle s'est rendue chez M. l'abbé Monnard, caissier de Marly et président de la Fédération de Fribourg-romand. Après avoir entendu un petit exposé de M. Monnard sur la nature et le but de la Caisse Raiffeisen et étudié sur le vif son fonctionnement, les 7 délégués furent unanimes à reconnaître qu'ils auraient besoin de telles institutions, car les caisses de crédit agricole qui existent dans leur pays et qui sont patronées par l'Etat ne donnent pas satisfaction. Il leur manque « l'esprit » qui anime nos institutions.

* **La satisfaction du devoir accompli est toujours la meilleure des récompenses...** Lors de l'assemblée des délégués de la Fédération laitière vaudoise-fribourgeoise à Payerne une société affiliée a proposé que la Fédération relève, par la remise d'un souvenir, les services rendus aux sociétés par les présidents, secrétaires et caissiers ayant accompli un certain nombre d'années d'activité. Les organes dirigeants avaient laissé à l'assemblée le soin de se prononcer à ce sujet. Or, contre toute attente, et à une majorité évidente, cette proposition a été repoussée. On a défendu le point de vue qu'au sein de nos populations agricoles on devait trouver des gens dévoués sans qu'il soit nécessaire de leur faire miroiter l'obtention d'un diplôme ou d'une channe.

* **La responsabilité solidaire est la clé de voûte de la coopération rurale.** — Dans une conférence faite au sein de la Fédération suisse des associations agricoles, M. Durtschi, directeur de la VOLG à Winterthour, s'est prononcé comme suit à ce sujet :

« Les associations agricoles doivent adopter la forme de la société coopérative à responsabilité illimitée des sociétaires. Celle-ci facilite le financement et l'obtention des crédits utiles. Elle incite les organes d'administration et de contrôle à la prudence en poussant également la constitution systématique des réserves. La responsabilité solidaire est souvent la seule base de travail et de développement des associations agricoles locales. C'est à elle que la coopération rurale est redevable en premier lieu de son remarquable essor. Les cas où cette garantie a dû être mise à contribution sont minimes comparativement aux nombre de sociétés et aux services rendus. »

Nous abondons dans cette manière de voir et ne saurions assez recommander aux coopératives d'adopter cette forme de res-

pensabilités lors de la revision de leurs statuts.

* **La marché de l'argent** n'a pas subi de fluctuations notables au cours du dernier mois. Il reste abondamment liquide bien que la demande de capitaux soit devenue incontestablement plus forte. Le ralentissement général de l'afflux de nouveaux dépôts ainsi que la recrudescence des retraits et des demandes de crédit persistent dans le secteur des Caisses Raiffeisen. La question du maintien constant d'une saine et forte liquidité reprend donc une acuité particulière. Les Caisses qui ne disposent pas d'un surplus important de capitaux stables devront tenir compte de cette évolution et se cantonner logiquement avant tout dans les petites affaires courantes. En tout état de cause, il ne saurait être fait appel au crédit de l'Union pour financer d'importants prêts hypothécaires à long terme. Les taux créanciers antérieurement préconisés de 2 3/4—3 % pour les obligations, 2 1/4—2 1/2 % pour l'épargne et 1—1 1/4 % pour le compte courant peuvent être maintenus.

Nouvelles des Caisses affiliées

(Correspondances)

MORLON (Fribourg)

† **Joseph Grandjean.** Le 2 mars écoulé est subitement décédé M. Joseph Grandjean, Président du Conseil de surveillance de la Caisse Raiffeisen de Morlon, dont il fut un des courageux fondateurs en 1908. Loin de boudier les progrès sociaux, il a toujours témoigné une vive sollicitude et un bienveillant appui à l'institution du crédit mutuel dont il se plaisait à reconnaître l'action bienfaisante. Homme au caractère ferme, doué du bon sens et du jugement sûr, il fut un guide clairvoyant et précieux pour la jeune institution dont il a suivi les progrès durant 39 ans.

Nous garderons à ce bon Raiffeiseniste un souvenir pieux et reconnaissant. X.

FONTENAIS (Jura-bernois)

A la mémoire d'un ami. La Caisse de crédit mutuel de Fontenais-Villars vient de perdre un de ses meilleurs membres dévoués en la personne de **M. Henri Créchard** à Villars, décédé à l'âge de 51 ans seulement, après une longue maladie.

Membre fondateur et secrétaire du Conseil de surveillance pendant 20 ans, il rendit de grands services à notre Caisse.

Malgré son travail pénible et l'éloignement du local, il prenait part aux séances du soir, rentrant seul à Villars. Il était encore dernièrement à la séance commune avec le Réviseur, le soir d'une inspection.

Terrien, père de famille, grand travailleur, sobre, M. Créchard collabora sans relâche, avec désintéressement, à la prospérité de la Caisse Raiffeisen de Fontenais-Villars, qui, elle, gardera un souvenir ému de cet homme de bien. Qu'il repose en paix !

VILLARABOUD (Fribourg)

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Villaraboud, situé tout près de Romont, dans la fertile campagne fribourgeoise est un de ces villages où tout respire bonheur et paix. Il n'y a pas d'auberge : la population n'en est pas moins heureuse. Toute la vie villageoise est concentrée autour de l'église et de l'école. La fête des uns est la

fête de tout le monde. C'était le cas le dimanche 13 avril à l'occasion du **25e anniversaire de la fondation de la Caisse Raiffeisen.** Les épouses et les sœurs entouraient les sociétaires ; les enfants, leur maître en tête, étaient également de la partie.

Agréablement aménagée, la salle d'école aux fenêtres largement ouvertes sur une campagne verdissant sous les effluves du soleil printanier, recevait tous les braves campagnards aux figures épanouies. Les voix claires et bien stylées des enfants saluent les participants par un chant du terroir et la séance administrative se déroule rapidement. Un procès-verbal imagé rappelle la dernière assemblée. Les rapports des dirigeants font tous ressortir la bonne marche des affaires, le brillant résultat de ce 25e exercice et la solide situation de l'institution. Pour une population de 300 âmes, le chiffre du bilan fait bonne figure : Fr. 457,309.— Sagement constitué année après année, le fonds de réserve de Fr. 19,846.— donne, avec les parts sociales, une structure légale au bilan. Aussi, le rapport du Conseil de surveillance conclut-il par des propositions d'approbation qui sont acceptées à l'unanimité.

Mais on sent la hâte d'en venir à la partie commémorative de la journée. Elle débute encore par un feu d'artifice des enfants bien mis en voix par quelques gâteries. Sous l'experte direction de leur dévoué maître, ils exécutent solis et chœurs bien rythmés.

M. Louis Donzallaz, président du Comité de direction, présente alors le rapport jubilaire. Après avoir salué les invités, les dames en particulier qui partagent les joies des représentants du sexe fort, il fait revivre le quart de siècle d'activité de la Caisse en une évocation historique fort goûtée. Il rappelle les services connus et inconnus rendus par l'institution à la communauté et les mérites des pionniers et dirigeants avec une mention spéciale pour son collègue à la présidence du Conseil de surveillance, M. Henri Menétrey. Au palmarès d'honneur, il cite M. **François Gradel**, vice-président du Conseil de surveil-

lance depuis sa fondation et les trois seuls membres encore vivants parmi les 21 fondateurs.

Comme par enchantement les tables se garnissent. Des mains habiles distribuent des pâtisseries et font couler le vin de l'amitié. Une ambiance de fête toute familiale réchauffe les cœurs. Mais l'assistance n'en est pas moins attentive.

Le dévoué caissier, M. l'abbé Sapin, fait alors un exposé statistique. S'il fait parler les chiffres, son rapport plein de vie n'en est pas moins profond par la pensée. Il sait tirer les leçons de ces 25 ans d'existence d'autofinancement au sein de la paroisse, n'ayant garde de relever la fructueuse collaboration de l'institution avec les organes directeurs de l'Union. Il relève le fait que d'après les 50 relevés semestriels de compte, la Caisse locale n'a été que 7 fois débitrice de la Caisse centrale.

Si une des Caisses affiliées est en fête, l'Union l'est aussi. Son délégué officiel, M. Froidevaux, réviseur, apporte les félicitations des organes directeurs aux Raiffeisenistes de Villaraboud et rend hommage au dévouement et à l'esprit de désintéressement des militants. Ayant rappelé la mission non seulement économique mais encore civique et spirituelle que nos institutions entendent jouer au sein de nos communes rurales, il remet, aux applaudissements de l'assistance, un diplôme d'honneur à la Caisse jubilaire

Par son président, M. l'abbé Monnard, révérend curé de Marly, la Fédération de Fribourg-Romand s'associe à la joie d'un de ses membres. Sans vouloir vanter nos C. R. au delà de ce qu'elles font réellement, l'orateur fait ressortir l'exemple qu'elles donnent aux autres organisations locales et sur tous les plans dans la commune. Les esprits se cristallisent autour de l'association d'entraide et se libèrent de toutes attaches à base capitaliste. M. l'abbé Monnard a un mot particulièrement heureux pour son collaborateur M. l'abbé Sapin, trésorier distingué de la Fédération.

M. le député Brodard transmet les vœux chaleureux des Raiffeisenistes de la Gruyère à ceux de la Glâne et proclame la sagesse de nos Caisses, expression de nos propres forces et qui contribuent au bien spirituel par le bien matériel. Disons que M. Brodard, qui est accompagné de son fils à la voix puissante, agrémenta toute la manifestation de chansons, la plupart dans le plus pur patois du pays.

A plusieurs reprises au cours de la journée, le nom du chanoine Raemy est mis à l'honneur. Le pionnier du mouvement Raiffeiseniste en terre fribourgeoise retenu dans sa paroisse est de cœur à Villaraboud et exprime ses félicitations et encouragements par un message fort applaudi. Et M. l'abbé Sapin de tirer la consigne de cette modeste mais digne fête jubilaire : mettons les ponts de la charité par dessus les barrières humaines. Si des volontés n'ont pas encore compris, efforçons-nous de les gagner à notre cause. L'esprit de conquête en vue du bien commun c'est l'expression de la charité vraiment chrétienne, vraiment raiffeiseniste.

Fx.

VILLARS-LE-TERROIR (Vaud)

Après avoir tenu de bonne heure l'assemblée générale ordinaire pour la reddition des comptes annuels, notre « Raiffeisen » a eu l'heureuse idée de marquer par une modeste manifestation le 25e anniversaire de sa fondation. C'est ainsi que le lundi de Pâques 7 avril les Raiffeisenistes se réunissaient à nouveau dans la grande

salle décorée avec goût par les jeunes filles du village. La société de chant, sous la direction de l'instituteur M. Pittet, agrémenta la réunion par des productions fort appréciées.

Après les souhaits de bienvenue, M. Marc Pittet, l'actif président du comité de direction, présente un excellent rapport sur la naissance et le développement de l'institution. Il dit sa reconnaissance envers les membres fondateurs, ainsi qu'envers les 3 caissiers qui se sont succédés, et releva les mérites de deux jubilaires, à l'honneur aujourd'hui : MM. **François Juriens** et **Constant Allaz** qui font partie du comité depuis 25 ans.

M. l'abbé Bavaud qui gère la Caisse de façon modèle depuis 2 ans (et qui, surchargé de besogne s'occupe d'initier un laïc qui pourra bientôt reprendre ce poste important) souligna la valeur sociale et éthique de la Caisse Raiffeisen. La commune de Villars-le-Terroir, avec ses 580 âmes, ne groupe pas moins de 63 Raiffeisenistes. 700,000 francs lui ont été confiés sur 350 comptes. En 25 ans d'activité, elle a enregistré pour 13 millions de francs d'opérations et accumulé une réserve de Fr. 25,000. La Caisse Raiffeisen a joué ainsi un rôle important dans le développement de la commune et la bonne collaboration qu'elle y a fait naître a contribué à lui assurer une large indépendance financière.

MM. F. Maillard et Besson, président et membre du Comité de la Fédération vaudoise, apportèrent à la jubilaire le salut et les félicitations des Caisses-sœurs du canton. Ils démontrèrent de façon pertinente combien la Caisse Raiffeisen est susceptible d'améliorer les conditions d'existence des populations rurales. Par sa structure démocratique, sa mise en valeur de la personne humaine, elle contribue au renforcement de notre Etat fédéraliste. Elle est une bénédiction non seulement pour ses adhérents mais encore pour le pays.

L'Union suisse a également répondu avec empressement à l'aimable invitation qui lui a été faite en se faisant représenter à cette manifestation. M. Bucheler, reviseur, apporte aux Raiffeisenistes de Villars-le-Terroir l'assurance de la sympathie des organes centraux et de la direction de l'Union. Il remet à la Caisse jubilaire le diplôme pour 25 ans de collaboration fidèle au sein de l'Union.

Nous souhaitons à la Caisse de Villars-le-Terroir un développement constant dans le chemin de la fidélité aux principes raiffeisenistes qu'elle a suivi jusqu'ici.

-ch-

MATHOD (Vaud)

Le Crédit mutuel de Mathod, fondé en 1943, a tenu son assemblée annuelle, le 20 février, au collège. M. Zeller, président du Comité de direction souhaite la bienvenue à 41 membres présents sur 47 que compte la société.

M. Zeller rapporte au nom du Comité de direction sur l'exercice écoulé et souligne la vitalité de la caisse.

Le caissier, M. Addor Paul, présente les comptes de 1946, qui accusent un roulement de Fr. 1,294,346.55. Le bilan atteint Fr. 226,000. Le bénéfice net réalisé est de Fr. 862.16, versé au fonds de réserve.

Au nom du Conseil de surveillance M. A. Besuchet, président, propose l'adoption des comptes et félicite chaleureusement le caissier pour leur belle tenue. Les dits sont acceptés.

Après les réélections statutaires le président et le caissier donnent divers renseignements concernant les taux d'intérêts ainsi que les modes d'emprunts en usage dans la Caisse.

Cette assemblée bien nourrie est un témoignage probant que la Caisse est entrée dans nos mœurs locales.

BAGNES (Valais)

L'assemblée du 27 avril dernier à l'hôtel de Giétröz s'est déroulée selon la bonne formule habituelle, sous l'experte présidence de M. R. Troillet, préfet.

L'Administration communale était représentée par son président, M. Baillifard et son grand chancelier M. A. Fellay, geste de sympathie qui a touché les Raiffeisenistes.

M. E. Corthay, secrétaire, donne lecture du protocole. Complet et impeccable, il est approuvé aux acclamations de l'assemblée.

C'est ensuite le caissier, M. A. Besse qui commente les comptes de l'exercice. Le bilan au 31 décembre totalise Fr. 625,232.85 de capitaux confiés. Le bénéfice de Fr. 4919.05 est reporté aux réserves qui atteignent ainsi Fr. 35,035.35. 230 chefs de familles sont sociétaires.

M. le chanoine Roduit, président du Conseil de surveillance, présente le rapport de cet organe qui conclut en faveur de l'approbation des comptes, ce qui intervient à l'unanimité.

M. A. Puipe, président de la Fédération du Valais-Romand y va de ses bons conseils et de ses explications habituels. Son intéressante causerie a été fort goûtée.

M. René Jacquod, secrétaire de la Fédération et secrétaire ouvrier parle de questions d'actualité qui lui tiennent à cœur. Toutes les idées qu'il a soulevées avec son impétuosité habituelle restent encore un peu à discuter par les Bagnards..

Pour terminer, le président de Bagnes, M. Baillifard se révèle au grand plaisir de l'assemblée comme adepte de la cause raiffeiseniste. Il fait ressortir la valeur de ces institutions et leur aptitude à résoudre les problèmes de l'heure, en particulier celui de la désertion des campagnes.

Puisse cette bonne journée être le point de départ d'une nouvelle étape dans la voie du progrès.

FINHAUT (Valais)

Notre Caisse s'est réunie le dimanche 16 mars 1947, à la maison communale. M. Justin Lugon, président, étant retenu chez lui pour cause de maladie, c'est au secrétaire qu'incombe la tâche de diriger les débats. Selon l'ordre du jour, la lecture du procès-verbal, les rapports usuels et la lecture des comptes se succèdent rapidement.

La besogne du chroniqueur qui doit résumer ces différents exposés est plutôt malaisée, en ce sens que souvent les mêmes idées, et surtout les mêmes chiffres se répètent. Rien de plus normal d'ailleurs, puisque nous sommes dans un domaine, le domaine bancaire, où la précision mathématique est de rigueur. En quelques mots, voici l'essentiel des idées émises et des comptes proprement dits.

1946 constitue pour notre Caisse sa vingtième année d'existence. Si nous jetons un coup d'œil rétrospectif, nous constatons tout d'abord un démarrage assez lent durant les quinze premières années, puis à partir de 1941, un dévouement beaucoup plus rapide.

L'effectif des sociétaires est à ce jour de 51 membres. En 1946, le chiffre du bilan atteint Fr. 229,642.15 en augmentation de Fr. 33,000.— sur celui de l'année dernière. Résultat magnifique venant récompenser les efforts inlassables et persévérants de ceux qui se sont succédés aux postes de commande de notre petite banque villageoise. On est heureux de constater le beau déve-

loppement de la caisse d'épargne qui prouve que la population de Finhaut comprend encore la valeur familiale et sociale de l'épargne.

Le bénéfice net de l'exercice se montant à Fr. 530.60 a été versé intégralement au fonds de réserve qui atteint Fr. 4163.05. L'intérêt est fixé à 5%. Nos fonds propres n'ayant pas atteint le minimum légal, et le marché de l'argent semblant se stabiliser, les taux tant créanciers que débiteurs restent inchangés.

L'assemblée générale approuve la gestion, adopte les comptes, et confirme par acclamation le caissier actuel, qui remplit ses fonctions avec un zèle et une serviabilité dignes de tous éloges. Les applaudissements unanimes traduisent à M. L. Lonfat toute l'estime qu'il mérite.

C'est avec confiance que nous pouvons aller de l'avant. Grâce à la miséricorde divine et à la ténacité des fondateurs et des comités qui ont dirigé son enfance et son adolescence, notre Caisse connaît actuellement un développement réjouissant.

Confiance en l'avenir? Non! si nous abandonnons les constantes qui ont été les jalons lumineux de la lente ascension des premières années.

Confiance en l'avenir? Oui! si nous savons conserver intangible les principes d'un vivant mutualisme chrétien, principes qui resteront en tous temps la meilleure, la seule garantie de la vitalité de notre mouvement.

X.

HEREMENCE (Valais)

Sous la présidence de M. Frédéric Mayraz, instituteur, notre Caisse Raiffeisen a tenu son assemblée générale le 2 mars dans la salle paroissiale qui est aussi son immeuble. Plus de 150 membres ont répondu à l'appel du Comité et entendu ainsi proclamer les résultats obtenus de leurs fructueux labeurs de la nouvelle année de paix 1946.

Le mouvement général de son 37e exercice s'est révélé par un chiffre de Fr. 1,537,900.—. Le bilan a balancé par Fr. 858,209.—. Le bénéfice annuel a été de Fr. 1760.—, ce qui a porté les réserves à Fr. 30,980.—. Ces chiffres articulés et analysés par les rapports successifs du Comité de direction, du Conseil de surveillance et du caissier ont été un témoignage de plus de la marche ascendante de notre institution. Cette belle et digne manifestation, qui s'est déroulée dans une ambiance des plus cordiales, fait honneur à la sympathique Caisse d'Héremence.

A.

COUVET (Neuchâtel)

Notre Caisse Raiffeisen a tenu son assemblée générale samedi 22 février 1947, sous la présidence de M. Roger Crétnier, président.

Pour son 3me exercice, la benjamine des Caisses neuchâteloises accuse un développement fort réjouissant et c'est avec un vif intérêt que les membres ont pris connaissance des différents rapports présentés : celui du président du Comité de direction par M. Roger Crétnier, celui du président du Conseil de surveillance par M. Armand Bourquin et celui du caissier par M. Max Camélique.

Le mouvement d'affaires ascende à Fr. 127,52.47 (1944: 252,000.—, 1945: 538,000.—) ce qui démontre le splendide essor pris par notre Caisse locale. L'effort principal a été concentré sur l'épargne qui totalisait 77 carnets à fin décembre 1946 et Fr. 327,000.— (augmentation de 43 livrets sur 1945). Le bilan ascende à Fr. 395,800.—.

La Caisse a décidé d'émettre des obligations ce qui n'avait pas été fait jusqu'à pré-

sent. Nous avons tout lieu de croire qu'elles rencontreront l'approbation du public.

Après versement aux parts sociales d'un intérêt brut de 5 %, de l'amortissement complet des frais de fondation par Fr. 200.—, de même que du mobilier par Fr. 1299.—, le bénéfice net versé à la réserve est de Fr. 985.80.

Fidèle à la tradition qui veut que nos assemblées générales soient corsées d'un conférencier, nous'avions, cette année, fait appel à **M. Ré**, délégué de l'Union Suisse des Paysans à Brougg.

Très objectif, M. Ré captiva son auditoire par sa causerie sur les problèmes des prochaines votations fédérales : articles économiques et construction de la nouvelle sucrerie d'Andelfingen.

Cette causerie fut suivie d'un entretien au cours duquel il fut possible d'interroger, à bâtons rompus, notre sympathique conférencier sur ces sujets tant controversés. Par des indications précises, chiffres à l'appui, M. Ré nous montra la nouvelle législation du sucre sous son angle véritable.

C.

LES PONTS-DE-MARTEL (Neuchâtel)

Notre Caisse a eu sa **10e assemblée annuelle**, le 15 février dernier, à 14 h., au Collège, sous la présidence de M. Jean Zmoos, président. Ce dernier salue d'abord les délégués de l'Union Raiffeisen suisse, M. Froidevaux, de la Fédération cantonale neuchâteloise M. Urfer et de la Caisse sœur de Brot-Plamboz, MM. Pierre Zmoos et Marcel Perrenoud.

Le procès-verbal de la précédente assemblée, lu par M. S. Randin, secrétaire, est adopté.

Le rapport du Comité de direction, présenté par son président, fait d'abord un tour d'horizon général en engageant les raiffeisenistes à regarder l'avenir avec optimisme, puis relève les faits saillants de l'année écoulée qui fut assez bonne pour nos agriculteurs, ce qui doit être une occasion de reconnaissance. Le rapporteur recommande l'épargne, source de bien-être qui éviterait bien des misères en cas de crise et de marasme.

La Caisse a réalisé de nouveau un bond en avant. L'effectif des membres est de 88 sociétaires (81 à fin 1946). Le bilan a augmenté de Fr. 65,000.— et a passé à Fr. 825,156.—. Le roulement a été de Fr. 1,588,800.— en 1202 opérations. La Caisse d'épargne a un total de dépôts de Fr. 62,670.— et le nombre des carnets représente 1 carnet pour 6 habitants. Le bénéfice net a été versé intégralement au fonds de réserve. Après versement de 5 % brut aux parts sociales (la Caisse sert également l'abonnement au « Messager Raiffeisen » à tous ses membres) et un amortissement de Fr. 1612.60 sur mobilier il s'est monté à Fr. 3812.—. Le fonds de réserve ascende actuellement à Fr. 15,745.—. L'administration et les frais généraux se sont montés à Fr. 2,444.—, ce qui est minime. Il a été alloué des prêts et crédits pendant l'année pour un quart de million. Par ses taux favorables la Caisse facilite les débiteurs tout en encourageant l'épargne et en favorisant quelque peu le petit rentier.

M. U. Benoit, caissier, donne ensuite un compte rendu détaillé des comptes et M. Auguste Haldimann, président du Conseil de surveillance lit son rapport de contrôle de la gestion. Il recommande l'approbation des comptes, le versement d'un dividende de 5 % brut et des remerciements aux membres du Comité de direction et au caissier. Ces trois points sont acceptés à l'unanimité.

Aux nominations statutaires, MM. Marc Jacot, Fritz Schwab, Adolphe Finger du Comité de direction, Auguste Haldimann et Fritz Perrin du Conseil de surveillance sont réélus pour 4 ans.

Pour marquer la première décennie, le président donne un intéressant rapport sur l'activité de la Caisse dès la première séance d'information à ce jour, en faisant quelques judicieuses comparaisons. Avec l'aide de l'Union Suisse, des prêts et crédits ont pu être déjà accordés pour Fr. 2,300,000.—. Il suffit de comparer les bénéfices de quelques francs réalisés les toutes premières années avec le résultat de 1946, pour se convaincre de la bonne marche de la Caisse; c'est modestement mais sûrement qu'elle fait son chemin, répondant à un besoin de nos agriculteurs en particulier et de notre population en général.

Messieurs Urfer et Perrenoud prononcent ensuite de fort belles paroles rappelant que les raiffeisenistes ne sont pas que des financiers, mais aussi et surtout des chrétiens militants.

Les Caisses Raiffeisen revendiquent le droit de pouvoir accepter en dépôt les deniers tutélaires et les fonds communaux. Un appel pressant est adressé au Conseil d'Etat à l'appui des interventions faites par la Fédération.

En raison des éminents services qu'elles rendent et des avantages matériels et moraux qu'elles procurent à notre population agricole particulièrement, les Caisses Raiffeisen mériteraient cette confiance : le Conseil d'Etat se doit de les encourager.

M. Froidevaux, reviseur à l'Union suisse, fait ensuite une belle conférence sur le raiffeisenisme en exposant les principes fondamentaux, solides et éprouvés qui en forment l'essence. En apportant le salut de l'Union centrale, il se félicite de la bonne marche de notre petite caisse. Il exprime sa gratitude au président M. Jean Zmoos qui est un pionnier de la cause dans le canton et qui se dépense sans compter pour elle.

Une réunion plus intime groupant invités et membres sociétaires termina agréablement cet après-midi. X.

GLOVELIER (Jura-bernois)

C'est jeudi soir 13 février que notre Caisse tenait son assemblée annuelle pour passer les comptes de son 20e exercice.

La séance est ouverte par son président M. Aubry Joseph, après avoir salué l'assemblée et spécialement M. Froidevaux, reviseur de l'Union suisse. La parole est ensuite donnée à M. Bailat César, pour la lecture du protocole de la dernière assemblée.

Dans un rapport très documenté, M. Aubry retrace le passé de notre Caisse depuis sa fondation en 1927.

Il rend tout d'abord un hommage aux 22 pionniers de la première équipe dont 6 ne sont plus. Dès ces débuts qui ont été modestes, elle n'a cessé de remplir sa mission et de progresser.

L'analyse des comptes par son dévoué caissier M. Jeanguenat, est chose facile, chacun en ayant en main un exemplaire imprimé. Activité et état de la caisse : effectif 87. Bilan Fr. 419,261.—. Le bénéfice après paiement de l'intérêt aux parts sociales est de Fr. 1524.—. M. Hertzseisen Louis, au nom du Conseil de surveillance, relève la parfaite concordance des comptes avec les livres et en propose l'approbation, avec décharge et remerciements aux organes responsables. Unanimentement, l'assemblée accepte ces propositions.

M. Bailat César, secrétaire du Comité de surveillance, un des premiers pionniers dé-

clinant toute réélection, c'est son fils M. Bailat Louis, que l'assemblée désigne pour lui succéder. En signe de reconnaissance, un modeste souvenir lui est remis ainsi qu'à M. Bourquard Louis, secrétaire du Conseil de direction.

Il va sans dire que la partie la plus instructive est la causerie de M. Froidevaux. Comme Jurassien et un peu comme Vadais, il nous apporte ses félicitations et celles de l'Union, comme reviseur.

Il s'associe aux paroles des organes dirigeants pour les remercier de leurs preuves de fermeté et de dévouement dans l'accomplissement de leurs tâches. Pendant une bonne demi-heure, il nous parle de la mission des Caisses Raiffeisen dans la commune et dans le pays. Les applaudissements de l'assemblée nous donnent le témoignage qu'il a été bien compris et qu'un attachement toujours plus grand à notre institution en sera la preuve.

La petite collation qui clôtura la soirée se termina par une franche gaieté entretenue par un groupe de joyeux lurons. J.

ORVIN (Jura-bernois)

La 9e assemblée annuelle de la Caisse d'Orvin réunissait un bel auditoire dimanche 2 mars. Une habile propagande de circonstance avait attiré quelques personnes non affiliées, et nous croyons savoir que leurs noms seront bientôt inscrits à l'état nominatif de la « Banque d'Orvin ».

Après les souhaits de bienvenue et les salutations d'usage, par le président M. Auroi, le procès-verbal de la précédente assemblée est adopté sans opposition. Dans un style bref mais clair et précis, le secrétaire M. R. Léchet sut faire revivre les péripéties de notre dernière rencontre.

Dans son rapport annuel le président retrace brièvement notre activité soutenue par l'espoir, un peu déçu, d'une entente internationale. Que d'exemples vivants les grands de ce monde pourraient extraire de nos expériences d'entraide ! Si, dans les colloques de potentats, l'on prenait comme base de discussions, un désir réel de conciliation, une charité non feinte, en un mot si les constructeurs de notre avenir étaient conscients de leurs responsabilités et adoptaient simplement nos principes, la guerre et sa suite seraient hors de loi pour toujours.

Enfin, conclut le président, le résultat de l'exercice est satisfaisant sous tous les rapports.

Le caissier M. J. Mottet, lui succède au bureau, et après la lecture des comptes, donne à l'assemblée des détails circonstanciés sur les différentes rubriques. Images éclatantes de succès, conquête certaine de la confiance du public, tel est le résumé des considérations du caissier. Il rappelle toutefois que notre action doit être tenue en haleine par une propagande journalière.

Citons quelques chiffres des comptes dont le roulement atteint Fr. 555,899.— et le bilan Fr. 199,487.30 soit une augmentation de Fr. 44,000.—. La caisse d'épargne qui groupe 166 carnets, solde par Fr. 137,527.60 soit Fr. 31,000.— de plus que l'an dernier.

Les prêts s'élevaient à Fr. 148,220.89 répartis en 14 prêts en 1re et 2me hypothèques et 25 contre cautionnements ou nantissemments. Enfin les comptes courants qui ont eu un roulement de plus de ¼ de million solde par Fr. 36,554.80 au débit, et de Fr. 43,095.75 au crédit.

Disons encore que le bénéfice après répartition du dividende de 5 % porte les réserves à Fr. 3775.85.

Tous les chapitres ont profité de la con-

joncture commerciale exceptionnelle, mais il appert clairement, par l'augmentation de nos déposants et de nos membres, que nous gagnons journellement du terrain sur les indifférents et les adversaires des Caisses Raiffeisen.

Ce fut ensuite l'occasion pour M. P. Villard, président du Conseil de surveillance, de confirmer ce beau résultat et de soumettre à la votation les résolutions de cette autorité. Une parfaite unanimité adopta les considérants de ce Conseil et après une discussion sur diverses orientations M. le pasteur Giauque termina par des éloges à l'adresse de notre corporation. Il sut en termes choisis faire ressortir les avantages que notre caisse apporte à notre village.

M.

ST-URSANNE (Jura-bernois)

Dimanche 2 mars, notre Caisse tenait son assemblée annuelle pour approuver les comptes du 13^e exercice.

Le président, M. Xavier Marchand ouvrit la séance en saluant l'assemblée très bien revêtue. Puis il donna la parole au secrétaire, M. Eugène Girardin pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Dans son rapport très objectif et documenté, le président du Comité de direction commenta les événements de l'année écoulée et la marche de notre Caisse. Celle-ci est des plus réjouissantes. Nous avons enregistré 12 nouveaux membres ce qui porte l'effectif à 23.

En l'absence de notre dévoué caissier, M. Joseph Dietlin retenu par la maladie, et auquel il adresse ses vœux de prompt rétablissement, le président donne connaissance de son compte rendu. Le caissier exprime sa gratitude aux débiteurs qui ont tous payé leurs intérêts au 31 décembre; il remercie de même les déposants et les membres dévoués des deux comités. Le bilan est en augmentation de Fr. 59,000.— et atteint ainsi Fr. 442,548.28. La valeur du roulement est de Fr. 967,516.37. Il y a eu 804 opérations. C'est dire la progression magnifique de notre Caisse et les services qu'elle rend à notre contrée.

M. Léon Buchwalder, président du Conseil de surveillance, dans son rapport, reconnaît la parfaite concordance des comptes avec les livres et en propose l'approbation. Il remercie le Comité de direction qui remplit consciencieusement les tâches qui lui incombent de même que le caissier pour sa gestion irréprochable. Puis les comptes sont adoptés à l'unanimité.

M. Victorin Varrin, membre du Conseil de surveillance ayant donné sa démission par suite de son départ à Alle, est remplacé par M. Fernand Cerf à l'unanimité. Le président exprime le regret de notre Caisse de voir partir Victorin Varrin qui en est un des pionniers. Malgré les difficultés du début, il fut toujours en collaboration optimiste et courageux. Aussi le remercie-t-il au nom de tous pour le dévouement qu'il a apporté à notre institution.

Le président termine la séance en adressant aux membres et aux déposants ses plus vifs remerciements pour la confiance qu'ils accordent à la Caisse. Il forme le vœu qu'elle vive et prospère toujours pour le plus grand bien de la Paroisse.

Un sociétaire.

LE LOCLE (Neuchâtel)

Le 18 février, les Raiffeisenistes loclais se sont réunis pour prendre connaissance de la gestion et des comptes de l'année 1946 de leur petite mutuelle. Si l'exercice 1945 fut prospère, celui de 1946 marqua davantage encore cette situation favorable, et c'est devant une belle assemblée que le président

du Comité de direction M. Jules Huguenin relata les faits saillants de 1946. Son rapport souligna que notre Caisse groupe à peu près la moitié des agriculteurs de la commune. Il encouragea les sociétaires à faire l'effort nécessaire qui permettra à fin 1947 de pouvoir compter la bonne moitié des agriculteurs loclais. Le rapport présidentiel indique l'état des démarches en cours pour que les Caisses Raiffeisen du canton soient reconnues comme établissements pouvant recevoir les fonds pupillaires et communaux. Il souhaite que 1947 soit l'année du couronnement de nos efforts dans ce sens, car c'est une **question de simple justice** que le Conseil d'Etat doit accomplir en faveur de la classe paysanne.

Puis le caissier M. James Jacot fait part de son contentement au vu du bouclage des comptes. 1946 fut une année prospère pour notre Caisse. Il relate qu'après un amortissement important sur le mobilier, l'assemblée peut décider l'octroi aux parts sociales d'un intérêt de 5% et le versement au fonds de réserve d'un bénéfice net de Fr. 1,830.80. Les mouvements de tous nos comptes sont en augmentation, le mouvement général dépasse le million et, chose encore plus réconfortante, la campagne pour trouver des fonds afin de pouvoir prêter à ceux de nos collègues qui en manifestent le besoin, s'avère un très grand succès. Le bilan se monte à Fr. 530,800.—. Il souligne que la Caisse du Locle doit être l'établissement de tous les agriculteurs habitant sur le territoire communal car ceux-ci sont aptes à diriger eux mêmes leurs destinées financières. Le développement de notre Caisse en est la plus belle des preuves. Le caissier remercie tous ceux qui ont contribué en tant que sociétaires et clients, à la bonne marche de notre banque locale agricole.

C'est ensuite le tour du président de la Commission de surveillance de présenter l'activité de cette commission. Il souligne le bon travail accompli et propose d'adopter les comptes et la gestion de l'exercice 1946. L'assemblée générale à l'unanimité en décide ainsi.

L'ordre du jour ne comportant aucune nomination statutaire, appelle «Les divers». Le caissier développe alors la question de l'**assurance incendie des immeubles**. Il fait ressortir que les agriculteurs doivent, pour le moins, se mettre au bénéfice de l'arrêté du Conseil d'Etat augmentant de 50 à 75% le montant maximum de l'assurance complémentaire immobilière. Il souligne encore les avantages que les agriculteurs retirent de l'ouverture d'un compte-courant et fait ressortir qu'à cet effet les Comités de direction et de surveillance ont établi les nouvelles modalités en faveur de la clientèle voulant utiliser ce mode de dépôt d'argent.

C'est dans un bel esprit de mutualité que s'est déroulée cette assemblée. Les organes de Direction en ont ressenti un encouragement dans l'accomplissement de leur activité. J.

Ce numéro est composé de 20 pages. Il paraît comme numéro double de mai-juin.

Le prochain numéro paraîtra au début de juillet.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Extrait des délibérations

de la séance

commune des Conseils de l'Union
du 4 mai 1947

1) Le président donne un aperçu général sur les prêts et crédits accordés par la Commission de direction dans ses trois dernières séances.

2) Les conditions d'adhésion étant toutes dûment remplies les Caisses suivantes, récemment fondées, sont admises dans l'Union :

Pleigne (Jura bernois)

Troinex (Genève)

Flims et Medels (Grisons)

Gordola (Tessin)

Rougmont (Vaud)

Le nombre de fondations en 1947 est ainsi de 8 et l'Union compte à ce jour 848 Caisses affiliées.

3) Après étude des motifs à l'appui les conseils donnent leur approbation à **15 crédits spéciaux** à des Caisses affiliées portant sur une somme globale de Fr. 707,000 et destinés spécialement au financement d'améliorations foncières et d'avances aux corporations de droit public.

La Direction de la Caisse centrale présente le *bilan mensuel* au 30 avril 1947. Devant satisfait de d'importants besoins de crédit, les Caisses affiliées puisent actuellement sur leurs avoirs à vue à l'Union. Le bilan a ainsi rétrogradé de 3 millions environ et se fixe à Fr. 199,473,150.20.

5) La Direction de l'Office de révision renseigne les Conseils sur les mesures d'organisation prises en vue du Congrès de Montreux. L'ordre du jour est encore passé en revue et les dernières dispositions sont prises.

6) Le rapport de la société fiduciaire REVISA sur le contrôle général des comptes et bilan de 1946 de la Caisse centrale fait l'objet d'une étude approfondie. Il est pris acte avec satisfaction du résultat favorable de cette analyse professionnelle et des remerciements sont adressés à la direction et au personnel pour leur fructueux travail.

7) Les plans et devis d'une rénovation extérieure du bâtiment de l'Union sont adoptés.

8) Après rapport de la Direction de l'Office de révision, les Conseils approuvent diverses mesures destinées à faciliter l'introduction et l'activité des Caisses Raiffeisen au Tessin.

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

IL CONGRESSO RAIFFEISENISTA DI MONTREUX

4 e 5 maggio 1947.

Il congresso Raiffeisen è ormai diventato una vera dimostrazione della forza latente epperò in via di sviluppo di tutto il sistema, di questa grande organizzazione che va estendendo sempre più il suo benefico campo di attività.

L'impressione lasciata fu per tutti i partecipanti, non solo il riflesso rallegrante del lavoro compiuto nel passato 1946, bensì una sincera promessa per l'avvenire; la conferma della fiducia nei sani principi della nostra istituzione. Contadini dalle mani callose, dal viso abbronzato dal sole, dal passo pesante e dalle apparenze rozze, impiegati, operai, e artigiani in un'imponente massa — 1400 circa — hanno entusiasticamente risposto all'appello loro rivolto dall'Unione svizzera delle Casse rurali. Le ridenti sponde del Lemano hanno voluto accogliere festosamente, malgrado il tempo — che voleva sulle prime giocare un brutto scherzo — il congresso raiffeisenista. L'opera degli organi dirigenti della Unione s'iniziò alle ore 10.00 di domenica 4 maggio. Merita di certo particolare attenzione per i ticinesi anche il fatto che l'Unione Centrale ha accettato di prestare garanzia a favore dei risparmi depositati presso le Casse rurali esistenti nel Ticino. E' questa una grata prova non solo di particolare simpatia, bensì anche di leale e reale appoggio materiale. Le Casse rurali ticinesi rispondono così pienamente agli obblighi previsti dalla Legge Cantonale sulle banche e le casse di risparmio, analogamente ad ogni altro istituto finanziario delle regioni.

L'Unione Centrale ha voluto dimostrare così una volta ancora quanta fiducia è riposta nei suoi rappresentanti ticinesi, dimostratisi buoni collaboratori e sui quali è lecito far ottimo assegnamento anche per l'avvenire.

Alle 15.00 si riunivano i comitati della cooperativa di fidejussione, istituzione fondata nel 1942 in seno all'Unione Centrale.

Alle 20.00 seguì la *serata di ricevi-* la Cooperativa di fidejussione. I conti ed il bilancio presentati dall'Amministratore, signor vice-direttore Egger, vennero accettati all'unanimità, con vivi ringraziamenti agli organi supremi per la proficua attività svolta.

Alle 20.00 seguì la *serata di ricevi-* mento ed i delegati tutti ebbero la lieta occasione di prendere un reale personale contatto, ciò che permise grate

conoscenze, culla di personali e felici amicizie. Alcune società locali di canto, di musica, di ginnastica cooperarono alla buona riuscita, mentre al signor direttore Heuberger incombeva il compito di garantire l'organizzazione ed il solerte svolgimento della imponente serata.

Dopo brevi parole di benvenuto, esposte naturalmente nelle quattro lingue nazionali, il signor direttore dichiarava ufficialmente aperta la serata. I canti si seguirono ai discorsi del signor Maillard, presidente della Federazione vodese, dell'on. signor Rubattel, in nome del Consiglio degli Stati, del signor Cadalbert in nome dei compagni di lingua romancia. Il signore Dr. Riva provò il seguente saluto.

Gentili Signore,
Rappresentanti del Cantone di Vaud e della città di Montreux,
Organi direttivi dell'Unione e delle Casse,
Cari amici,

ancora una volta ho l'onore di portare il saluto dei raiffeisenisti della Svizzera italiana, in questa terra vodese così cara al cuore dei Ticinesi, a questa adunata nazionale, espressione più genuina e pura della Confederazione!

Mai più di ora il vostro esempio, o raiffeisenisti, deve essere seguito: solo con il proprio lavoro, con l'aiuto reciproco, con il senso del risparmio permeato dall'ideale cristiano, si crea il benessere morale e materiale, si realizza quella concordia di animi ed intenti che solo possono risolvere pacificamente tutti i problemi per il miglior e maggior domani della nostra cara Patria!

Un vivo ringraziamento, da parte delle Casse nostre, all'Unione e specialmente al Direttore sig. Heuberger per la comprensione e per l'aiuto disinteressato. Un grave problema, quello del risparmio, sta per essere risolto: l'Unione, in vero spirito confederale, che anima e vivifica il raiffeinismo, ci tende la mano e noi le diciamo il nostro grazie, assicurandola della nostra devozione e della nostra volontà di far tesoro delle sua provata esperienza e di seguirne fedelmente le direttive. Ma per contro siamo certi che essa terrà calcolo delle nostre particolari esigenze e delle nostre richieste determinate da particolari situazioni.

Ed a Voi tutti, a nome delle Casse, l'invito più sincero, più fervido, che in un prossimo avvenire il V/Congresso possa aver luogo nel Ticino dove sarete accolti con il cuore, da veri fratelli! Noi Vi attendiamo con impazienza e vi diciamo sin d'ora: arrivederci e presto nel nostro Cantone!

Viva la Svizzera, viva il Ticino, viva l'Unione delle Casse rurali svizzere!

Alle ore 23.00 l'allegria riunione si scioglieva.

Lunedì 5 maggio ha segnato sicuramente l'apogeo di tutta la manifestazione. L'apertura dell'assemblea generale ordinaria dei delegati delle Casse rurali regolare diritto di voto, si son dati confu data dal presidente, signor Dr. Eugster. Ben 1400 membri all'incirca, con vegno nel « Pavillon des Sports » di

Montreux. Tutti i posti furono così occupati. Dopo il saluto d'apertura del presidente del consiglio di amministrazione il signor Stadelmann, direttore della Cassa Centrale, esponeva in modo chiaro e semplice l'attività del reparto da lui diretto, terminando con alcune interessantissime conclusioni sulla valuta svizzera. I sinceri applausi dimostrarono una volta di più la simpatia e la riconoscenza di tutti i presenti nei suoi confronti, siccome apertamente considerato un vero angelo protettore del movimento raiffeisenista elvetico.

Alla tribuna succedeva il signor direttore Heuberger, il quale espone l'attività di revisione e la situazione generale delle Casse rurali. Anche a lui, difensore dell'idea della cooperazione mutua, furono riservati sinceri e vivissimi applausi.

Accettati i conti annuali ed il bilancio, come a proposta del consiglio di sorveglianza, ai delegati venivano sottoposti i nuovi statuti-tipo delle Casse rurali. Gli stessi erano già stati accettati in precedenza e con entusiasmo dalle varie federazioni cantonali. Evase alcune interpellanze dei presenti, il voto di accettazione veniva dato a grande maggioranza.

L'assemblea generale volgeva così al suo fine. Alle note armoniose di un pianoforte tutti i membri presenti scattarono in piedi rispondenti con grande entusiasmo alle note dell'Inno Patrio che si elevarono al cielo quale voce di ringraziamento all'idea raiffeisenista, alla Patria ed al Sommo Fattore che tutti protegge.

Dimostrazione questa commovente ed impressionante, assicurante quanta riconoscenza riposa in questi cuori non solo verso i dirigenti dell'istituzione, bensì anche nei confronti di tutte le nostre Autorità Supreme, che hanno saputo condurre con mano maestra la nostra piccola nave nel mare burrascoso degli scorsi periodi, senza dimenticare infine la Divina Provvidenza, che ha voluto sorreggerci nel difendere la nostra sorte.

Nelle prime ore del pomeriggio il battello speciale « Elvezia » accoglieva i partecipanti. Dopo una buon'oretta si riprendeva terra in territorio di Ouchy. Autocorriere speciali e funicolare assicuravano poi il trasporto dei delegati alla stazione di Losanna ove, fra calorose strette di mano e cordiali « arrivederci », fra la generale soddisfazione, ognuno riprendeva la via del ritorno ai propri casolari, con il lieto proposito di ulteriore sempre più feconda collaborazione per la comune buona causa.